

ISSN 1919-1014

ISBN 978-2-550-67402-3 (Version imprimée)

ISBN 978-2-550-67403-0 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2013

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Crédit photos: Cyclopes©2007

TABLE DES MATIÈRES

4	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : UNE ANNÉE DÉCISIVE
6	MESSAGE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL : UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT UNIQUE
10	FAITS SAILLANTS FINANCIERS 2012
12	RÉSULTATS SECTORIELS 2012
25	BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2011-2013
37	SECTION FINANCIÈRE
60	BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE NOTRE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
64	GOVERNANCE, EFFECTIFS, APPLICATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES
67	CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
74	CARTE DU TERRITOIRE

MESSAGE DU
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



UNE ANNÉE DÉCISIVE

L'événement le plus notable de l'année 2012 a été, assurément, la conclusion de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement du Québec et la nation crie. Cette entente vise à accorder aux Cris des compétences élargies sur les terres de catégories I et II. Elle prévoit également la création d'un nouveau gouvernement régional qui remplacera la Municipalité de Baie-James (MBJ) et qui sera composé de représentants crïs et jamésiens.

Cette entente découle de l'accord-cadre qui avait été conclu entre les parties un an plus tôt et dans lequel il était prévu d'abolir la Société de développement de la Baie-James (SDBJ); il a plutôt été décidé de maintenir son statut actuel.

Nul doute que les efforts déployés au cours des cinq dernières années, afin d'établir des liens formels de collaboration avec les communautés et organismes crïs, expliquent, en partie, ce changement d'orientation. Néanmoins, les présentations faites dans le cadre des négociations qui ont mené à l'entente finale ont été beaucoup plus décisives. Elles ont permis de mettre en évidence notre expertise, notre modèle d'affaires, ainsi qu'un bilan de nos réalisations. Il a ainsi été démontré l'importance de préserver la SDBJ avec ses droits et privilèges actuels.

Pour bien prendre la mesure de cette annonce, il faut remonter en 2005, année où le gouvernement du Québec avait décidé d'abolir la SDBJ. À l'époque, cette décision avait soulevé des inquiétudes de la part de tous les intervenants jamésiens, ce qui a incité le gouvernement à revenir sur sa décision en 2006.

Ce chapitre de notre histoire témoigne non seulement d'une reconnaissance du rôle que nous jouons dans le développement durable du territoire, mais également d'un renforcement de notre pouvoir d'agir. À preuve, l'entente sur la gouvernance confirme l'engagement du gouvernement à souscrire à la portion résiduelle de notre capital-actions. C'est un montant supplémentaire de près de 30 millions de dollars que nous pourrons ainsi investir dans des projets de développement économique sur le territoire.

Au surplus, l'entente stipule que la SDBJ devra dorénavant favoriser la concertation avec le gouvernement de la nation crie, les communautés crïs, le gouvernement régional, les municipalités, les conférences régionales des élus et les centres locaux de développement ainsi qu'avec les autres intervenants, tant ceux du secteur public que du secteur privé.

Par sa souplesse et son ouverture, la SDBJ a déjà démontré qu'elle a l'attitude requise pour faciliter cette concertation entre les différentes parties prenantes. Le professionnalisme et le respect dont font preuve les membres de notre personnel sont d'autres gages de succès quant à l'émergence d'une vision la plus partagée possible dans le cadre d'un projet de développement économique.

À cet effet, notre offre de service en matière de développement économique ne se limite pas qu'au financement de projets d'affaires; elle inclut des services d'accompagnement-conseil destinés à l'entreprise privée ainsi que des démarches de prospection de projets d'affaires. Pour ce faire, nous recherchons le développement d'une synergie entre la communauté régionale, le milieu des affaires, le milieu de la recherche et le milieu du financement d'entreprises. C'est par l'édification de partenariats et d'alliances multiples que nous contribuons encore plus au développement de l'économie régionale.

La SDBJ accorde une très grande importance au progrès social et économique de chacune des villes et communautés qui composent son territoire d'intervention, à leurs caractéristiques culturelles ainsi qu'aux opportunités de développement qui s'y présentent. Les stratégies qu'elle développe en ce sens visent à ce que les diverses populations du territoire tirent pleinement profit de toute initiative de développement économique.

C'est ainsi qu'afin de réaliser pleinement notre mission, nous conservons le plus de souplesse possible dans la réalisation de nos différents mandats. La SDBJ est la seule société d'État québécoise dédiée exclusivement au développement économique d'un territoire spécifique, celui d'Eeyou Istchee Baie-James, avec ses caractéristiques, quant à la population et l'environnement, qui le distingue de toutes les autres régions du Québec. Toutes nos actions sont orientées afin de renforcer la viabilité et la résilience des diverses villes et communautés du territoire.

À cet égard, je tiens à souligner qu'une des dispositions de l'entente sur la gouvernance stipule que le gouvernement du Québec devra tenir compte des recommandations du gouvernement de la nation crie à l'égard de la nomination de trois des membres de notre conseil d'administration. Cette entente vient alors accroître le rôle des intervenants régionaux, tant cris que jamésiens, dans la réalisation de notre mission, ce qui ne pourra qu'accentuer notre influence en matière de développement économique régional au cours des prochaines années.

Après quarante ans d'existence, la SDBJ est aujourd'hui un organisme bien reconnu par les diverses populations du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Cette notoriété est imputable, en grande partie, aux efforts déployés par les membres de notre personnel dans la réalisation de notre mission. En mon nom personnel ainsi qu'au nom du conseil d'administration, je tiens donc à les remercier pour la qualité du travail accompli.



Michel Garon, ing.
Président du conseil d'administration

MESSAGE DU
PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL



UN OUTIL
DE DÉVELOPPEMENT
UNIQUE

Le bilan de notre deuxième année du Plan de développement 2011-2013 est non seulement positif sur plusieurs aspects, mais il démontre également les efforts déployés afin d'édifier davantage de partenariats et d'alliances multiples dans le but de contribuer encore plus au développement de l'économie régionale.

Par ailleurs, l'accomplissement de notre mission nous commande de rechercher constamment un juste équilibre entre la rentabilité de nos différentes activités et l'impact que nous désirons avoir sur le développement régional. Pour ce faire, nous mettons l'accent autant sur l'atteinte de l'autofinancement de nos activités que sur les besoins de nos différents clients et partenaires.

Au chapitre des résultats financiers pour l'année 2012, notre chiffre d'affaires recule de 16,1 % pour s'établir à 22 288 727 \$. Cette diminution est principalement attribuable à un mandat non récurrent réalisé l'année dernière par nos activités de services. La SDBJ affiche une perte nette de 1 563 591 \$ par rapport à un profit de 362 117 \$ en 2011. Cette perte intègre une provision pour moins-value durable sur placements de 960 196 \$ reliée au portefeuille de placements miniers ainsi qu'une perte de 596 479 \$ engendrée par la fermeture, pour une partie de l'année, des services de restauration et d'hébergement au relais routier du km 381 ainsi que par une baisse d'achalandage due à la réduction de la période de chasse au caribou.

Malgré ces résultats décevants pour 2012, nous estimons avoir démontré une bonne gestion des risques associés au contexte économique difficile que nous subissons depuis la récession de 2008. En effet, au cours des cinq dernières années, nous avons cumulé un bénéfice net de 1 522 004 \$ et la juste valeur de notre portefeuille de placements dédiés au développement économique se chiffre maintenant à 15 911 114 \$ en comparaison de 15 262 923 \$ au début de 2008.

En matière de développement économique, les notions de partenariats et de collaboration sont de plus en plus ancrées dans nos pratiques d'affaires. Notre expertise et nos ressources peuvent alors être mises à profit pour la réalisation de projets structurants pour la région. Diverses formes de partenariats sont ainsi promues afin de répondre aux besoins d'un réseau d'affaires le plus large possible: le financement conjoint de projets d'affaires, la réalisation d'alliances stratégiques entre entreprises, le soutien technique à l'analyse de projets économiques ainsi que la valorisation de projets issus de la recherche appliquée.

Sur ce dernier point, signalons qu'en cours d'année 2012, deux nouvelles ententes ont été conclues dans le milieu de la recherche appliquée. La première avec SOCPRA, une société liée à l'Université de Sherbrooke dans le but de faire connaître, à des investisseurs et à des entreprises régionales, les projets de recherche qu'elle a réalisés. La seconde, conclue avec l'Université Laval, porte sur la valorisation de la recherche appliquée dans le domaine de la biomasse forestière. Nous escomptons ainsi permettre le démarrage d'entreprises afin de diversifier l'économie, tout en permettant la création d'emplois.

L'année 2012 aura été aussi déterminante quant à l'ampleur des financements réalisés dans les secteurs secondaire et tertiaire. Ceux-ci s'élèvent à 852 112 \$, ce qui porte la juste valeur de notre portefeuille de placements privés à 3 782 367 \$ répartie parmi 17 placements. Pour les deux dernières années, nos financements totalisent 1 371 512 \$, soit 69 % de la cible que nous nous étions fixée dans notre Plan de développement 2011-2013.

Quant à nos investissements dans les sociétés d'exploration minière, ils s'élèvent pour 2012 à 1 169 482 \$. Les investissements effectués au cours des deux dernières années représentent alors 64 % de notre cible triennale. Au cours des douze derniers mois, les prix des matières premières ont considérablement reculé en raison de la baisse de la demande mondiale, ce qui s'est reflété rapidement dans le cours boursier des titres des sociétés d'exploration minière que nous détenons en portefeuille. Malgré cela, sa juste valeur, qui se chiffre à 4 387 955 \$, est quand même toujours supérieure aux mises de fonds que nous y avons effectuées depuis sa constitution en 2003, soit un montant de 4 177 556 \$.

Ces fonds auront permis de réaliser 75 placements directement sur le marché primaire, pour une valeur totale de 14 374 131 \$ ce qui démontre un bon taux de réinvestissement. D'autre part, ce portefeuille de placements a transféré 3,2 millions de dollars dans notre portefeuille de placements garantis dont les fonds sont principalement destinés à la diversification économique du territoire. Par cette façon de faire, le territoire se retrouve, en quelque sorte, bénéficiaire de dividendes dédiés entièrement à son développement économique.

Le dossier concernant le financement de l'entretien et de la réfection de la route de la Baie-James aura, par ailleurs, franchi une étape décisive en 2012. En conformité avec notre plan de développement, nous avons mis en place un comité régional qui a pour tâche de déterminer le seuil d'entretien minimal pour cette route et les budgets nécessaires pour l'atteindre. Ce comité regroupe notamment des représentants des villes et communautés desservies ainsi que des représentants d'Hydro-Québec, du ministère des Transports et du ministère des Ressources naturelles.

La première réunion s'est tenue en février 2012 et tous les membres ont convenu de l'importance d'augmenter le budget d'entretien régulier de cette route ainsi que de mettre en œuvre rapidement un programme quinquennal de réfection. Fortes de cet appui des différentes parties prenantes, des représentations furent ensuite effectuées auprès des instances gouvernementales. Ces démarches ont incité le ministère des Ressources naturelles à présenter ce dossier au Groupe d'action ministériel, présidé par la première ministre. Un comité interministériel a ensuite été mis en place afin de soumettre une recommandation formelle au gouvernement.

Beaucoup de défis demeurent à surmonter afin d'atteindre les cibles que nous nous sommes fixées dans notre plan de développement. Je tiens à réitérer ma pleine confiance dans la capacité des membres de notre personnel à les relever avec succès.



Raymond Thibault, ing.
Président-directeur général

Notre loi constitutive

La Société de développement de la Baie-James a été créée à la suite de l'adoption de la Loi sur le développement de la région de la Baie James le 14 juillet 1971. Modifiée en 2001, cette loi porte maintenant le titre de Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James.

Notre territoire d'intervention

Le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James couvre 42 % de la région Nord-du-Québec ou 23 % de la superficie de la province de Québec. D'une superficie totale de 350 000 km², deux groupes de citoyens habitent ce vaste territoire, soit les Cris, comptant 15 272 individus et les Jamésiens, au nombre de 14 654, pour un total de 29 926. Les Cris habitent neuf communautés alors que les Jamésiens vivent dans quatre villes et trois localités.

Notre mission

Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James.

Notre vision

Être un partenaire d'affaires recherché pour son expertise, la qualité de ses interventions et ses approches novatrices.

NOS CHAMPS D'INTERVENTION



Activités de développement économique

Notre mission, pour ce secteur, consiste à rechercher, susciter et soutenir des projets d'affaires et y participer, en conformité avec nos politiques d'investissement. Les fonds d'investissement disponibles pour nos interventions proviennent de nos capitaux propres et ces fonds totalisaient une juste valeur de 15 911 114 \$ à la fin de 2012.



Activités de services

Nous effectuons divers mandats de gestion d'infrastructures de transport pour le compte de deux principaux clients, soit Hydro-Québec et le ministère des Transports (MTQ). Ces mandats sont effectués en tenant compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales liées à ces activités. Nous assurons la gestion de quelque 1 700 kilomètres de routes, soit plus que 50 % du réseau régional, ainsi que de trois aéroports.



Gestion hôtelière

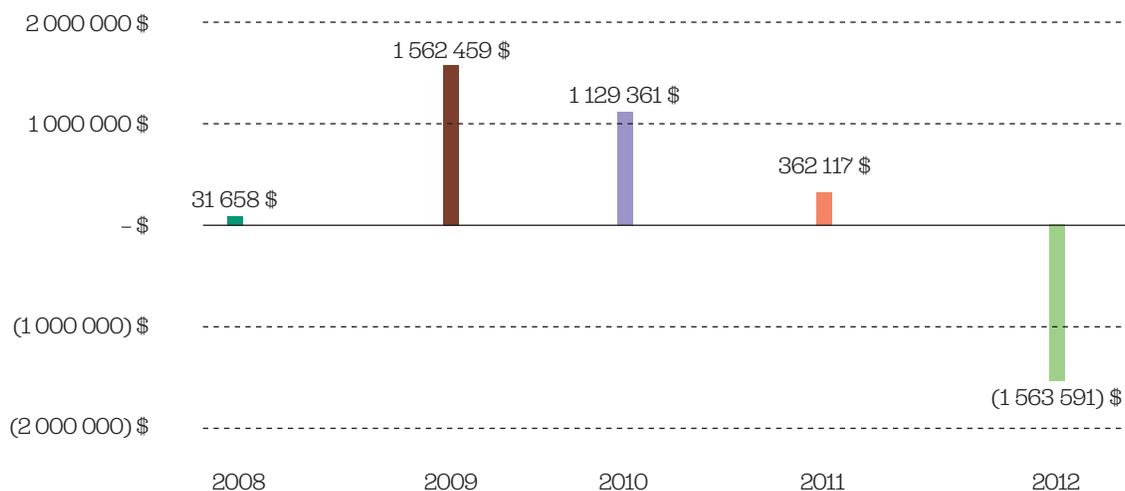
Nous assurons l'exploitation du relais routier du km 381 ainsi que la gestion, pour le compte d'une société en commandite, du campement du km 257. Le mandat du relais routier est d'offrir des services de restauration, d'hébergement et de distribution de carburants aux usagers de la route de la Baie-James. Il s'agit actuellement du seul relais routier situé sur cette route de plus de 620 kilomètres, ce qui en fait un actif stratégique pour la clientèle touristique dans le secteur nord du territoire.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS 2012

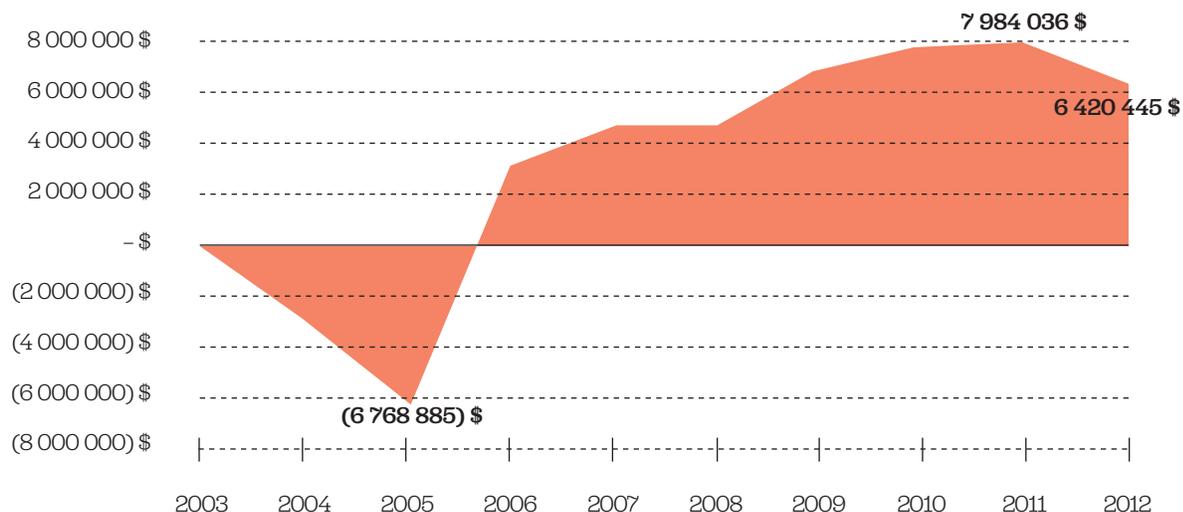
RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

(en dollars)	2012	2011	2010
Revenus	22 288 727	26 569 211	22 924 777
Charges	22 730 113	25 633 128	21 392 262
Bénéfice (perte) d'exploitation	(441 386)	936 083	1 532 515
Moins-value durable sur placements	(1 049 083)	(504 741)	(491 812)
Quote-part des résultats du partenariat commercial	(73 122)	(69 225)	88 658
Bénéfice net (perte nette)	(1 563 591)	362 117	1 129 361
Actif total	30 195 433	33 736 651	28 832 941
Avoir de l'actionnaire	21 392 836	22 956 427	22 594 310

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) 2008-2012



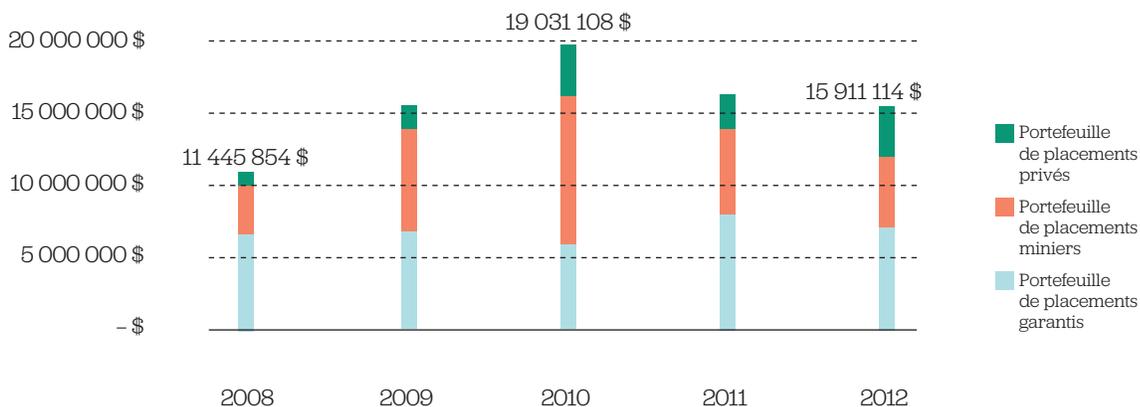
BÉNÉFICES NETS CUMULÉS DE 2003 À 2012



ÉVOLUTION DE LA JUSTE VALEUR DE NOS DIFFÉRENTS PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS

(en dollars)	2008	2009	2010	2011	2012
Secteur minier	2 992 258	6 280 201	9 285 955	5 581 073	4 387 955
Autres secteurs économiques	1 261 293	2 415 936	3 015 601	3 033 959	3 782 367
Placements garantis	7 192 303	7 129 606	6 729 552	8 118 592	7 740 792
Fonds d'investissement dédiés au développement économique	11 445 854	15 825 743	19 031 108	16 733 624	15 911 114
Placements liquides	2 942 595	2 877 804	2 909 565	2 911 137	1 504 448
Juste valeur de nos différents portefeuilles de placements	14 388 449	18 703 547	21 940 673	19 644 761	17 415 562

ÉVOLUTION DE LA JUSTE VALEUR DE NOTRE FONDS D'INVESTISSEMENT DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



RÉSULTATS SECTORIELS 2012

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

FAITS SAILLANTS 2012

JUSTE VALEUR DE NOTRE
FONDS D'INVESTISSEMENT
DÉDIÉ AU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

- + 15 911 114 \$
- + TAUX DE RENDEMENT
2012 : (4,35 %)
- + TAUX MOYEN
DE RENDEMENT ANNUEL
DEPUIS 2003 : 4,96%

DES INVESTISSEMENTS DE
2 021 594 \$ EFFECTUÉS EN
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- + 1 169 482 \$ POUR
LE SECTEUR MINIER
- + 852 112 \$ DANS LES AUTRES
SECTEURS ÉCONOMIQUES

CONCLUSION D'UNE
ENTENTE DE COLLABORATION
AVEC CAPITAL RÉGIONAL
ET COOPÉRATIF DESJARDINS:
CRÉATION D'UN NOUVEAU
FONDS D'INVESTISSEMENT
POUR LE SECTEUR MINIER

RENFORCEMENT DE NOTRE RÔLE
D'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL

- + ENTENTES DE PARTENARIAT
AVEC 11 ENTREPRISES
- + OBTENTION DE CONTRIBUTIONS
FINANCIÈRES D'AUTRES
ORGANISMES SE CHIFFRANT
À 161 410 \$

CONCLUSION
DE DEUX ENTENTES
AVEC DES CENTRES
DE RECHERCHE
APPLIQUÉE

En 2012, nos activités de développement économique auront généré une perte d'exploitation de 216 455 \$. Nous devons cependant comptabiliser d'autres charges pour ces activités à la suite d'une moins-value durable sur placements de 1 049 083 \$ ainsi que d'une quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial de 73 122 \$. La perte nette pour ces activités se chiffre alors à 1 338 660 \$.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2010-2012

(en dollars)	2012	2011	2010
Revenus	614 454	1 083 183	2 170 075
Charges	830 909	727 928	696 314
Bénéfice (perte) d'exploitation	(216 455)	355 255	1 473 761
Autres charges	(1 122 205)	(573 966)	(403 154)
Bénéfice net (perte nette)	(1 338 660)	(218 711)	1 070 607

PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS
EFFECTUÉS EN 2012

Besuum Transport inc.	47 112 \$
Donner Metals Ltd.	150 000 \$
Eagle Hill Exploration Corporation inc.	125 020 \$
Exploration Khalkos inc.	3 450 \$
Exploration Midland inc.	150 020 \$
Exploration NQ inc.	12 066 \$
Galaxy Resources	378 676 \$
Foresterie W Nord inc.	105 000 \$
Ressources Cartier inc.	100 000 \$
Ressources Géoméga inc.	250 250 \$
Services pétroliers Chibougamau inc.	400 000 \$
9264-1042 Québec inc. (Manoir Providence)	300 000 \$
Total	2 021 594 \$

Le montant total des investissements effectués en cours d'année se chiffre à 2 021 594 \$. De ce montant, le secteur minier a bénéficié d'investissements totaux de 1 169 482 \$, ce qui contribuera à la mise en œuvre de travaux d'exploration ou de développement de plus de 22 millions de dollars sur le territoire.

En ce qui concerne nos placements autorisés dans les autres secteurs de l'économie, ceux-ci totalisent un montant de 852 112 \$ pour l'année 2012. Nos interventions ne se limitent pas qu'au financement de projets d'affaires; elles incluent aussi des services d'accompagnement-conseil tant auprès des entreprises actives sur le territoire qu'auprès des villes et communautés.

Au cours des douze derniers mois, les prix des matières premières ont considérablement reculé en raison de la baisse de la demande mondiale, ce qui s'est rapidement reflété dans le cours boursier des titres de sociétés d'exploration minière que nous détenons en portefeuille.

Malgré ce contexte, notre portefeuille de placements miniers a une juste valeur toujours supérieure aux mises de fonds que nous y avons effectuées. En effet, de 2003 à 2012, les mises de fonds que nous y avons effectuées se chiffrent à un montant total de 4 177 556 \$ alors qu'en fin d'année 2012, sa juste valeur est de 4 387 955 \$. Ces mises de fonds ont été effectuées de trois façons: par l'achat d'actions sur le marché primaire pour un montant de près de 1,9 M\$, par l'obtention d'actions à la suite de cessions d'intérêts dans des propriétés minières d'une valeur de près de 1,3 M\$ ainsi que par la conversion d'un placement d'une valeur d'un peu plus de 1 M\$ en actions. Ces fonds nous ont permis de réaliser 75 placements pour une valeur de 14 374 131 \$ directement sur le marché primaire, ce qui révèle un bon taux de réinvestissement.

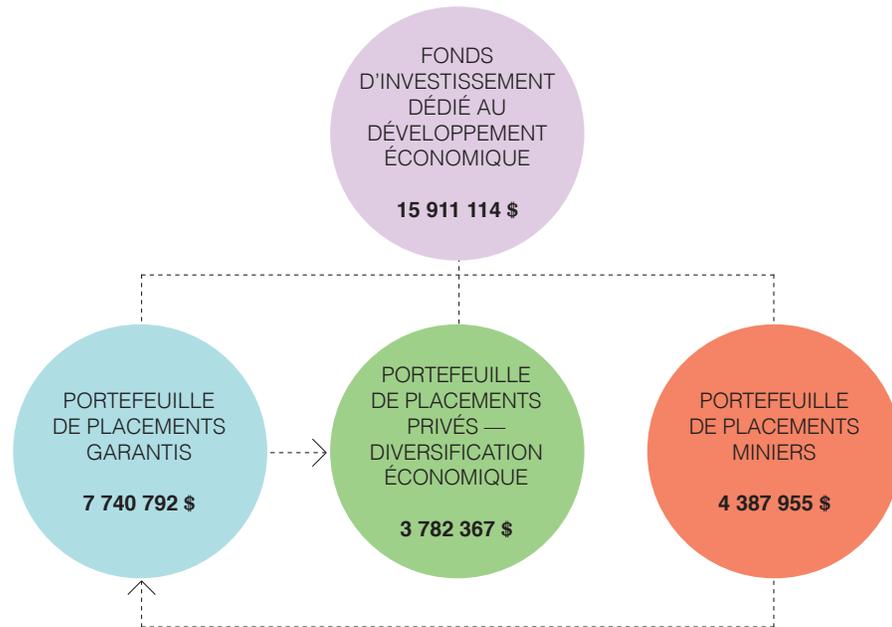
L'année 2012 aura été déterminante également quant à l'ampleur des financements que nous aurons réalisés dans les autres secteurs de l'économie. Ceux-ci s'élèvent à 852 112 \$, ce qui porte la valeur de notre portefeuille de placements privés à 3 782 367 \$ répartie parmi 17 placements. Pour les deux dernières années, nos financements ont totalisé 1 371 512 \$, soit 69 % de la cible que nous nous étions fixée dans notre Plan de développement 2011-2013. Quant à la valeur de notre portefeuille de placements garantis, elle atteint maintenant 7 740 792 \$.

En matière d'ententes de collaboration ou de partenariats conclus avec des tiers, l'année 2012 aura été révélatrice du potentiel relié à cette nouvelle approche. À preuve, nos services d'accompagnement-conseil auprès des entreprises auront permis d'obtenir d'autres organismes des contributions financières de plus de 160 000 \$ pour la réalisation de projets d'affaires.

L'entente avec Capital régional et coopératif Desjardins est un autre bel exemple de partenariat profitable à l'économie régionale. Cette entente de collaboration concrétise la venue d'un nouvel investisseur dans le secteur minier. De surcroît, elle permet à nos deux entités d'avoir une offre de financement bonifiée pour les sociétés d'exploration minière actives sur le territoire.

Deux nouvelles ententes ont également été conclues avec des universités. La première avec SOCPRA, une société liée à l'Université de Sherbrooke, dans le but de faire connaître à des investisseurs et des entreprises de la Baie-James les projets de recherche qu'elle a réalisés. La seconde, conclue avec l'Université Laval, porte sur la valorisation de la recherche appliquée dans le domaine de la biomasse forestière. Par ces ententes, nous escomptons permettre le démarrage d'entreprises qui renforceront et diversifieront l'économie de la Baie-James, tout en permettant la création d'emplois qui valoriseront les inventions universitaires.

NOTRE FONDS D'INVESTISSEMENT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Notre portefeuille de placements garantis

L'horizon de détention de ces placements est de moyen à long terme et la taille minimale à maintenir est de six millions de dollars. La préservation du capital est l'objectif de ce portefeuille de placements. Il se compose d'obligations de différentes catégories et de différentes durées. Les revenus engendrés par ce portefeuille, de même que tout solde excédentaire à six millions de dollars, sont destinés aux investissements que nous réalisons en développement économique.

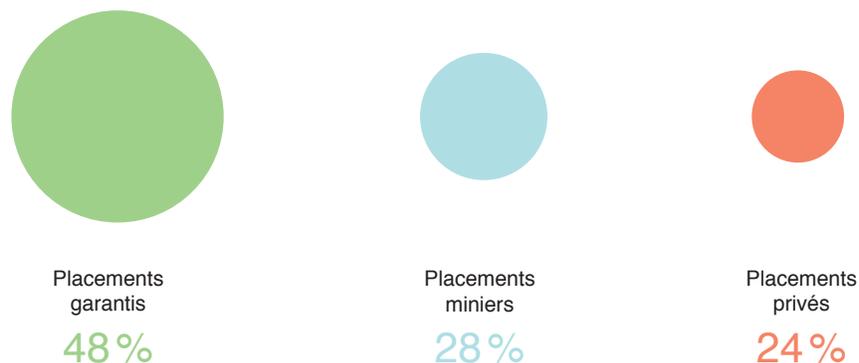
Notre portefeuille de placements privés – diversification économique

Constitué dans le but d'appuyer des projets d'affaires dans les divers secteurs économiques autres que le secteur minier, ce portefeuille a des investissements dans 17 entreprises. La taille de ces placements varie généralement de 100 000 \$ à 500 000 \$ et leurs horizons de détention sont de 5 à 7 ans. Les liquidités pour conclure ces investissements proviennent du portefeuille de placements garantis.

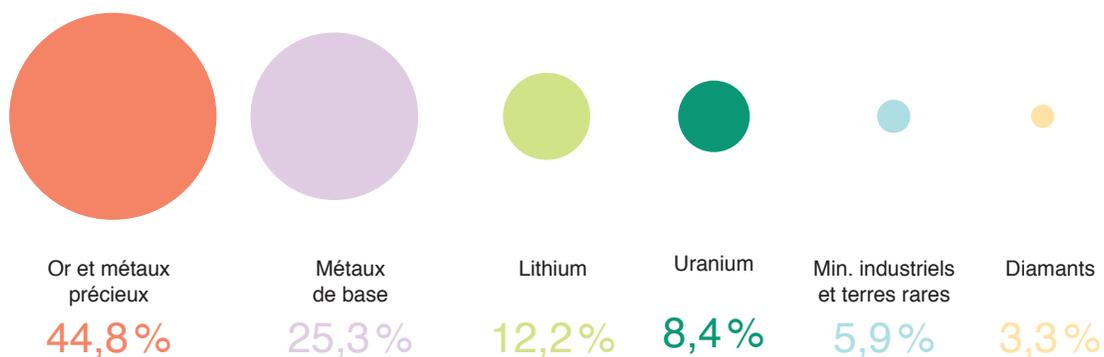
Notre portefeuille de placements miniers

Ce portefeuille compte 35 entreprises minières à son actif. La taille maximale visée pour ce portefeuille est de l'ordre de sept millions de dollars, excluant la juste valeur des bons de souscription et les titres sous restriction de vente. Les liquidités nécessaires à la conclusion des nouveaux investissements dans ce secteur proviennent des liquidités générées par la vente d'actions de ce portefeuille, et ce, afin d'inciter une gestion dynamique des titres qui y sont détenus. Le solde excédentaire à sept millions de dollars observé en fin d'année est normalement transféré au portefeuille de placements garantis. Depuis sa constitution en 2003, ce portefeuille a transféré 3,2 millions de dollars au portefeuille de placements garantis.

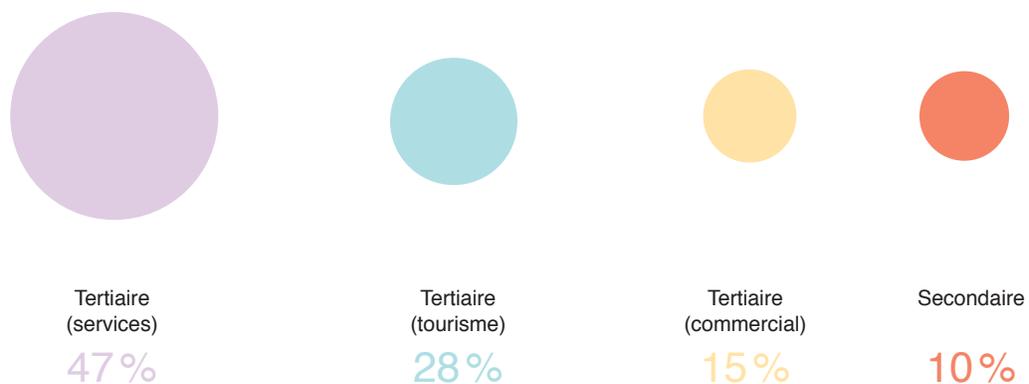
RÉPARTITION DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



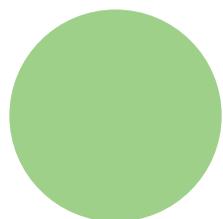
RÉPARTITION DE NOS PLACEMENTS MINIERES PAR TYPE DE MINÉRAL



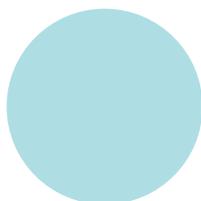
RÉPARTITION DE NOS PLACEMENTS PRIVÉS PAR SECTEUR INDUSTRIEL



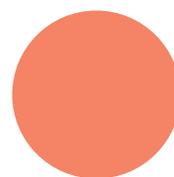
RÉPARTITION DE NOS PLACEMENTS MINIERS
EN FONCTION DU STADE D'AVANCEMENT DES PROJETS



Production
35,8%

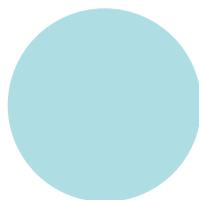


Exploration
32,5%

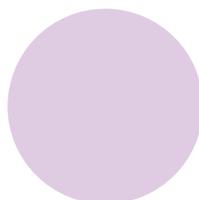


Mise en valeur
31,7%

RÉPARTITION DE NOS PLACEMENTS PRIVÉS PAR STADE
DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES



Démarrage
36%



Redressement/
repositionnement
35%



Expansion/
diversification
22%



Relève
7%



ACTIVITÉS DE SERVICES

FAIT SAILLANTS 2012



PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AÉROPORT DE
LA GRANDE-RIVIÈRE :

- + **RÉALISATION D'UN RAPPORT PRÉLIMINAIRE CONCERNANT LES AXES DE DÉVELOPPEMENT À PRIVILÉGIER**

AÉROPORT DE
LA GRANDE-RIVIÈRE :

- + **RÉALISATION DE LA PHASE IV DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ**

COMITÉ RÉGIONAL SUR LA ROUTE
DE LA BAIE-JAMES :

- + **RÉALISATION D'UN DOCUMENT PRÉSENTANT LES BESOINS D'ENTRETIEN ET DE RÉHABILITATION DE CETTE ROUTE**
- + **RENCONTRE DE DIFFÉRENTES INSTANCES GOUVERNEMENTALES**
- + **PRÉSENTATION DE CETTE PROBLÉMATIQUE AU GROUPE D'ACTION MINISTÉRIEL ET MISE EN PLACE D'UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DANS LE BUT D'UNE PRISE DE DÉCISION GOUVERNEMENTALE**

Le bénéfice net engendré par ce secteur en 2012 s'élève à 1 309 788 \$, ce qui représente une diminution de 15,7 % en comparaison des résultats de 2011.

Cette baisse s'explique par la fin d'un mandat non récurrent ainsi que par la prise en charge de la gestion de l'entretien d'un tronçon de la route du Nord ainsi que de l'aéroport de Némiscau sur une pleine année plutôt que pour huit mois durant l'année 2011.

Également, de concert avec les différentes unités d'affaires d'Hydro-Québec qui œuvrent dans le secteur nord, nous avons procédé à différents mandats ponctuels non reliés à la mission de base d'Hydro-Québec.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2010 - 2012

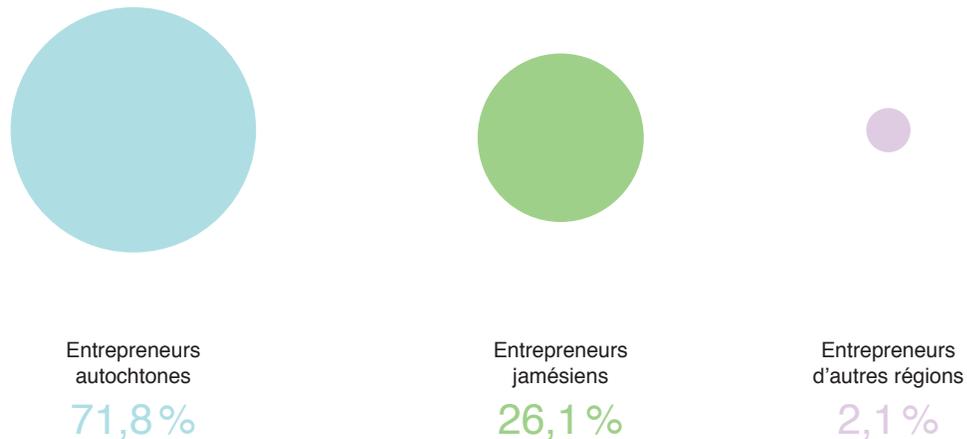
(en dollars)	2012	2011	2010
Revenus	17 590 250	20 643 554	15 918 715
Charges	16 280 462	19 090 301	14 804 899
Bénéfice net	1 309 788	1 553 253	1 113 816

La politique actuelle de la SDBJ en matière d'acquisition de biens et de services permet, d'une part, de maximiser les retombées économiques régionales reliées à nos activités de services et, d'autre part, de favoriser l'embauche d'une main-d'œuvre régionale. Elle permet également de favoriser l'entrepreneuriat autochtone. En outre, nous favorisons la réalisation des travaux d'entretien par l'entreprise privée. C'est ainsi qu'en 2012, les travaux confiés en sous-traitance ont totalisé 77 % des dépenses de ces activités.

Également, la configuration des contrats d'entretien routier a été déterminée en recherchant l'adéquation entre le niveau de services à offrir et l'utilisation optimale des ressources présentes dans les différents milieux, ce qui permet de maximiser encore plus les retombées économiques reliées à ces activités. Nous avons aussi constitué un fichier de fournisseurs afin de privilégier les entrepreneurs de la région, et ce, jusqu'à un seuil de 1 000 000 \$.

Les contrats d'entretien régulier des routes d'accès aux diverses communautés de la nation crie sont offerts en priorité à l'entreprise autochtone désignée par la communauté desservie, et ce, conditionnellement à l'obtention de prix concurrentiels (négociation de gré à gré). Par ailleurs, pour les contrats d'entretien régulier de la route Transtaïga (route ne desservant aucune communauté), les territoires de trappe permettent de définir la communauté à privilégier. La communauté de Kawawachikamach (nation naskapie) a cependant toujours priorité sur un tronçon de la route Transtaïga. Sur un tronçon de la route du Nord ainsi que sur le chemin menant à la centrale d'Eastmain-1, on a privilégié un entrepreneur cri.

RÉPARTITION DES CONTRATS ALLOUÉS EN 2012



La route de la Baie-James est l'un des principaux axes routiers de la Baie-James. Elle donne accès à plusieurs centrales hydroélectriques majeures ainsi qu'à plusieurs communautés de la nation crie et dessert une population d'environ 11 000 personnes.

Cette route fait partie des actifs de la SDBJ et son entretien est financé par Hydro-Québec. Les restrictions budgétaires imposées au cours des dernières années ont cependant engendré une réduction très importante du seuil d'entretien qui y est offert. À preuve, le budget qui a été consenti en 2012 pour son entretien régulier est inférieur au budget alloué voilà maintenant 20 ans. Son état de détérioration avancée représente maintenant un frein important au développement du plein potentiel économique du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Dans le cadre de notre Plan de développement 2011-2013, nous avons retenu une orientation afin que cette route puisse bénéficier d'un financement adéquat pour son entretien et sa préservation. Pour ce faire, nous avons mis en place un comité régional qui a pour tâche de déterminer le seuil d'entretien minimal pour cette route et les budgets nécessaires pour l'atteindre.

Ce comité est composé de représentants d'Hydro-Québec (HQ), du ministère des Transports (MTQ), du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère des Finances et de l'Économie, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de l'Administration régionale crie, des communautés des nations cries de Waskaganish, de Nemaska, d'Eastmain, de Wemindji et de Chisasibi, de la MBJ ainsi que de la SDBJ. La première réunion s'est tenue en février 2012 et tous les membres ont convenu de l'importance de mettre en œuvre rapidement un programme de réfection, de même que de revoir les normes d'entretien appliquées sur cette route.

Dans un premier temps, une délégation du comité régional a rencontré le ministre délégué aux Transports ainsi que le ministre responsable du Nord-du-Québec afin de leur présenter l'ensemble de cette problématique. Par la suite, une rencontre entre le MRN, HQ, le MTQ et la SDBJ a eu lieu et il nous a été demandé de concevoir un document d'analyse afin d'appuyer ultimement une prise de décision gouvernementale. Ce document a été soumis le 15 juin 2012.

Pour l'entretien régulier de la route de la Baie-James, nous recommandons notamment d'allouer rapidement un budget additionnel de 2 M\$ par année afin d'offrir un seuil d'entretien minimal sur cette route. Par la suite, nous devons poursuivre notre analyse afin de déterminer plus précisément le seuil d'entretien à offrir pour cette route et les budgets nécessaires pour l'atteindre.

De plus, nous avons sollicité, sans succès, une aide financière d'urgence de 750 000 \$ du MTQ afin de pouvoir acheter les fondants chimiques nécessaires à l'entretien hivernal de cette route. Ce besoin a plutôt été comblé par un budget spécial de 300 000 \$ de la part d'HQ ainsi que par des surplus budgétaires de fin d'année à même les budgets consentis par HQ.

En ce qui a trait aux besoins de réfection, nous proposons l'allocation d'un budget quinquennal de 15 M\$ par année afin de corriger les sections de route en déficience majeure. L'objectif de ce programme est d'augmenter rapidement la sécurité des usagers et de s'assurer de la pérennité de ces diverses structures. En outre, les besoins de réfection de cette route pour les années subséquentes devraient être analysés dans le cadre des prochains programmes quinquennaux des infrastructures du territoire d'intervention de la Stratégie de développement nordique.

L'ensemble des parties prenantes convient que cette problématique doit être considérée maintenant avec diligence, ce qui a incité le MRN à soumettre, en fin d'année, cette problématique au Groupe d'action ministériel présidé par la première ministre. Un comité interministériel a ensuite été constitué par le MRN afin de proposer une recommandation formelle au Groupe d'action ministériel.

Toujours dans le cadre de notre Plan de développement 2011-2013, un objectif visait à développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière. Il s'agit de l'aéroport le plus au nord qui est accessible par une route asphaltée.

En 2005, une première étude avait été réalisée par une firme externe et portait sur le transport des marchandises ainsi que sur le programme Aliments-Poste du gouvernement fédéral. Le rapport concluait sur la possibilité de déplacer la porte d'entrée au Québec à cet aéroport, ce qui aurait eu comme impact d'y accroître le trafic aérien. Pour ce faire, un investissement important aurait été requis afin d'allonger la piste, investissement dont la rentabilité n'avait pas été démontrée.

Depuis cette étude, plusieurs facteurs ont modifié le portrait de la situation. Notons par exemple le programme Aliments-Poste qui a été remplacé par le programme Nutrition Nord et le développement de grands projets miniers tels que Meadowbank et Canadian Royalties qui utilisent de plus en plus cet aéroport pour le transport de leur matériel ou comme arrêt technique.

Le comité que nous avons constitué afin de réaliser un plan de développement pour cette infrastructure a donc demandé une mise à jour de l'étude réalisée en 2005 afin de prendre en compte toutes possibilités.

Les résultats du rapport préliminaire révèlent déjà un potentiel de croissance intéressant en matière de volume de marchandises qui pourraient y transiter. Cette étude nous permettra de déterminer ultimement les axes de développement à privilégier pour cet aéroport.

AÉROPORT DE LA GRANDE-RIVIÈRE

	2012		2011	2010
Mouvements d'aéronefs	8 052		8 901	8 810
Nombre de passagers	62 389		62 464	58 639

ACTIVITÉS HÔTELIÈRES
RELAIS ROUTIER DU KM 381

FAITS SAILLANTS 2012

UNE BAISSÉ IMPORTANTE
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
OCCASIONNÉE PAR :
+ **UNE INTERRUPTION
DES SERVICES DUE À LA
PRÉSENCE DE MOISSURES**
+ **UNE DIMINUTION
DE L'ACHALANDAGE
OCCASIONNÉE PAR
LA RÉDUCTION DU NOMBRE
DE PERMIS DE CHASSE
AU CARIBOU**

DES FRAIS
D'EXPLOITATION
TOUJOURS ÉLEVÉS
COMPTE TENU DE
LA DÉSUÉTUDE DES
INSTALLATIONS

ÉLABORATION D'UN PLAN
DE RESTRUCTURATION
DES SERVICES

CONSTRUCTION
D'UN MODULE
D'HÉBERGEMENT
DE 20 CHAMBRES

ACQUISITION D'UN
BÂTIMENT MODULAIRE
POUR Y AMÉNAGER
UNE CAFÉTÉRIA

Pour le relais routier du km 381, le chiffre d'affaires a diminué de 17,8 % en raison de la fermeture temporaire de nos services de restauration et d'hébergement pendant des périodes respectives de 4 et 9 mois. Cette interruption de services a été requise à la suite de la découverte de moisissures dans nos différents bâtiments. Une baisse d'achalandage attribuable à la réduction de la période de chasse au caribou explique aussi une partie de cette réduction.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2010 - 2012

(en dollars)	2012	2011	2010
Revenus	3 653 022	4 442 462	3 956 296
Charges	4 098 272	4 459 910	3 899 532
Bénéfice net (perte nette)	(445 250)	(17 448)	56 764

En 2007, nous avons réservé un montant de près de trois millions de dollars afin de construire un nouvel établissement de restauration et d'hébergement sur le site du relais routier du km 381 localisé sur la route de la Baie-James.

Le projet initial se chiffrait à 9,4 millions de dollars et il comprenait aussi la construction d'une ligne électrique afin de relier ce site au réseau de transport d'énergie d'Hydro-Québec. Devant l'impossibilité d'obtenir une subvention pour la réalisation de ce projet, nous avons dû en revoir l'envergure. De plus, nos efforts dans le but de conclure un partenariat d'affaires avec la nation crie d'Eastmain pour l'exploitation de ce site n'ont pas porté des fruits en raison des faibles résultats financiers obtenus depuis la crise économique de 2008. Malgré cela, nous en assurons toujours son exploitation en considération des services essentiels qui y sont offerts.

En effet, il s'agit du seul relais routier sur la route de la Baie-James, route située en milieu isolé et d'une longueur de 620 kilomètres. On y retrouve des services de vente de carburants, de restauration ainsi qu'un centre de voirie pour les besoins liés à l'entretien de la route de la Baie-James.

À la fin de 2011, nous avons décidé de suspendre, jusqu'en mai 2013, le projet de reconstruction du relais routier du km 381 étant donné que son déménagement aurait été requis advenant la mise en exploitation d'un gisement de lithium localisé à proximité de ce site. Toutefois, en février 2012, la découverte de moisissures dans nos différents bâtiments a mis en évidence la vétusté de ce site. Quelques mois plus tard, l'entreprise qui détient les titres miniers du gisement de lithium a décidé de suspendre, pour une période indéterminée, l'étude de faisabilité économique de ce projet. Ces circonstances nous ont incités à réviser notre projet de reconstruction. D'une part, nous voulions de nouveau offrir les services ayant été interrompus, ce qui nécessitait la construction de nouvelles installations. D'autre part, ces nouvelles installations devaient être temporaires de même que transportables advenant un déménagement éventuel du relais routier. Les services de restauration ont été de nouveau offerts à compter du 30 juin 2012. Quant aux services d'hébergement, ils ont repris en décembre à la suite de l'installation d'un nouveau bâtiment modulaire d'une capacité de vingt chambres, dont dix sont destinées à la clientèle. Nous avons également acquis, dans le cadre d'une vente de surplus d'actifs, un bâtiment modulaire qui sera réaménagé en cafétéria. Ce bâtiment a été installé en fin d'année et sa rénovation sera achevée en juin 2013.

À l'automne, nous avons commencé la mise en œuvre d'un plan de restructuration des services offerts sur ce site, ce qui a nécessité de renégocier certaines clauses de la convention collective en vigueur. Les membres de notre personnel ainsi que le syndicat ont fait preuve d'une très bonne compréhension des problèmes de rentabilité que nous subissons sur ce site.

Par ailleurs, nous avons procédé à la disposition par encan de l'ensemble des infrastructures de surface appartenant à Camp 257 S.E.C., une société en commandite dans laquelle la SDBJ est partenaire avec des sociétés crie de Waskaganish et de Nemaska. Cette vente s'est faite dans un contexte où il n'aurait plus été possible d'utiliser ces installations à des fins commerciales et dans lesquelles cette société aurait eu à prendre en charge d'importants frais de maintien.

BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2011-2013

À la suite des réflexions qui ont permis l'élaboration du Plan de développement 2011-2013, la Société s'est dotée d'une nouvelle vision pour inspirer ses choix stratégiques, soit :

Être un partenaire d'affaires recherché pour son expertise, la qualité de ses interventions et ses approches novatrices

C'est donc en travaillant avec l'ensemble des organismes actifs sur le territoire de la Baie-James, provenant tant du secteur privé que public, que nous entendons contribuer au développement économique des diverses communautés du territoire et ainsi favoriser l'atteinte de notre propre rentabilité. La Société met alors toutes ses compétences, ses expertises et ses moyens d'intervention à l'atteinte de ce but. Le partenariat deviendra l'élément principal de nos différentes actions au cours des prochaines années.

Voici un rappel des orientations et les objectifs stratégiques proposés dans notre Plan de développement 2011-2013 ainsi qu'un bilan de réalisation pour l'année 2012 en ce qui a trait aux indicateurs de performance retenus.

SOUTENIR LES PROJETS D'AFFAIRES STRUCTURANTS ISSUS DES DIFFÉRENTS MILIEUX

Orientation 1

Toutes les villes et communautés du territoire demeurent très dépendantes des grands secteurs d'activités économiques, que ce soit le secteur minier, le secteur forestier, le secteur énergétique ou le secteur des services. Chacun de ces milieux a cependant ses propres priorités de développement économique qu'il faut bien connaître. Également, chacune des villes et communautés prend en charge le développement de projets structurants pour leur milieu dans le but de consolider et de diversifier leur économie.

En appuyant les projets d'affaires structurants issus de ces différents milieux, la Société désire alors contribuer au développement durable des villes et communautés du territoire de la Baie-James.

Objectif 1

Établir des liens formels de collaboration avec les communautés de la nation crie et leurs différents organismes de développement économique.

D'ici la fin 2013, la Société aura conclu huit ententes de partenariat, de collaboration ou de desserte de service avec les communautés ou les organismes de la nation crie.

+ En 2011, une entente de partenariat a été conclue avec l'organisme Eeyou Economic Group (EEG) portant sur la réalisation de placements conjoints dans des projets d'affaires cris. Jusqu'à présent, deux financements conjoints ont été octroyés.

+ Trois autres ententes sont en cours de finalisation, soit deux avec Eeyou Istchee Tourism et une avec le Secrétariat aux alliances économiques de la Nation Crie - Abitibi-Témiscamingue.

Objectif 2

Renforcer la collaboration avec les villes et communautés jamésiennes et leurs organismes de développement économique.

D'ici la fin 2013, la Société aura conclu huit ententes de partenariat, de collaboration ou de desserte de service avec les villes et communautés jamésiennes ou leurs organismes de développement économique.

+ Jusqu'à présent, six ententes ont été conclues, soit :

- Une entente avec le Comité de survie de l'usine de Lebel-sur-Quévillon pour de l'assistance dans la rédaction d'un document technique.
- Deux ententes avec la Corporation de développement économique de Chapais. Ces deux ententes portent respectivement sur la construction d'une auberge-école au lac Opémisca ainsi que sur le développement d'une filière visant la valorisation des rejets thermiques de l'usine de cogénération de Chapais.
- Une entente avec Développement Chibougamau sur la mise en place d'un centre de transit multimodal (routier, aérien, ferroviaire).
- Une entente avec le Comité organisateur du forum économique de Lebel-sur-Quévillon pour une assistance technique à l'organisation.
- Une entente avec Tourisme Baie-James pour un soutien technique dans l'analyse de projets d'affaires dans le domaine du tourisme.

Une entente de collaboration sera également conclue, d'ici la fin 2011, avec la Municipalité de Baie-James et la Conférence régionale des élus de la Baie-James concernant les projets d'investissement qu'elles réalisent dans les entreprises dans le cadre du Fonds Eastmain-1.

+ Nous attendons la mise en place du nouveau gouvernement régional avant de donner suite à cette action.

Objectif 3

Mettre en place des partenariats structurants visant la réalisation de projets d'affaires stratégiques.

D'ici la fin 2013, trois projets d'affaires stratégiques auront été réalisés à la suite de la conclusion des ententes de partenariat avec les villes et communautés du territoire.

+ Aucun projet d'affaires stratégique ne s'est concrétisé jusqu'à présent.

La contribution de la Société à l'avancement de tels projets atteindra une valeur, en argent ou en services, de 100 000 \$ d'ici la fin 2013.

+ La valeur de nos contributions dans de tels projets se chiffre à 47 441 \$, soit :

- 36 588 \$ pour le partenariat éventuel avec le conseil de bande d'Eastmain relativement au relais routier du km 381, dont 19 600 \$ en soutien technique de nos professionnels;
- 2 837 \$ pour la relance de l'usine de Lebel-sur-Quévillon;
- 2 400 \$ pour le projet de centre de transit multimodal à Chibougamau;
- 5 616 \$ pour le projet de valorisation des rejets thermiques de l'usine de cogénération de Chapais.

D'ici la fin 2011, une entente de collaboration sera complétée avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ainsi qu'avec les différents comités ACCORD concernant la nature de la contribution de la Société à l'avancement des différents projets qui résulteront des différents créneaux d'excellence.

+ Nous sommes en attente du recrutement d'un directeur du créneau tourisme pour amorcer des discussions dans le but de conclure une telle entente. Il s'agit du seul créneau qui a été confirmé à ce jour.

La Société aura conclu, d'ici la fin 2013, deux nouvelles ententes avec des centres de recherche ou des centres collégiaux de transfert de technologie.

+ Cette cible est atteinte. Une entente a été conclue avec SOCPRA, une société liée à l'Université de Sherbrooke, dans le but de faire connaître, auprès des investisseurs et des entreprises de la Baie-James, les projets de recherche qu'elle a réalisés. Une seconde entente avec l'Université Laval porte sur la valorisation de la recherche appliquée dans le domaine de la biomasse forestière.

D'ici la fin 2013, la Société aura contribué à la mise en place d'un nouveau fonds d'investissement minier dédié à l'exploration minière du Nord-du-Québec.

+ Cette cible est atteinte. Des démarches entreprises en février 2012 avec Capital régional et coopératif Desjardins ont mené à la création d'un nouveau fonds institutionnel pour le secteur minier et dont le territoire d'intervention inclut la région Nord-du-Québec. Dans le cadre d'une entente de partenariat, nous pouvons exécuter différents mandats d'analyse pour leur compte.



Orientation 2

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT ET LA CROISSANCE D'ENTREPRISES
ACTIVES SUR LE TERRITOIRE

La Société poursuivra ses investissements dans les entreprises actives sur le territoire. Pour ce faire, elle entend nouer des liens avec toutes les entreprises susceptibles d'avoir recours à son offre de service. En plus du financement des projets d'affaires, elle continuera de soutenir les promoteurs en phase de développement, notamment par des services d'accompagnement-conseil.

La Société continuera d'investir dans les sociétés juniors d'exploration minière actives sur le territoire, et ce, afin de contribuer à la découverte de nouveaux gisements sur le territoire ainsi qu'à la diversification des ressources minérales. Ces interventions se poursuivront toujours en étroite concertation avec les autres organismes d'investissement actifs dans ce secteur. Également, les différents projets miniers en développement sur le territoire représentent de réelles opportunités de croissance pour les fournisseurs du secteur minier. Ce contexte est également favorable pour les entreprises qui désirent s'y repositionner ainsi que pour la création de nouvelles entreprises. La Société pourra également soutenir les projets d'affaires qui sont reliés à cette industrie.

Voici les objectifs et les indicateurs de performance retenus pour l'atteinte de cette orientation

Objectif 4

Renforcer notre rôle d'accompagnement-conseil auprès des entreprises actives sur le territoire.

Au cours des trois prochaines années, dix entreprises auront fait appel aux services de la Société afin de les soutenir dans leurs projets d'affaires.

+ Cette cible sera surpassée puisque déjà onze entreprises ont fait appel à nos services d'accompagnement-conseil:

- Les entreprises Dramis de Lebel-sur-Quévillon: Assistance pour la réalisation d'un plan stratégique ainsi qu'un plan d'affaires.
- Escapade Boréale de Chapais: Soutien technique dans la gestion financière de l'entreprise.
- Lave-auto Matagami Ltée.: Préparation des états financiers pro forma en vue de réaliser une acquisition d'entreprise.
- Biopat: Modélisation financière et opérationnelle d'un projet d'entreprise de récolte et de transformation de biomasse forestière.
- R & D Eenou Lumber inc.: Rédaction du sommaire exécutif du projet de construction d'un nouveau magasin dans un contexte de demande de subvention. Nous avons également fait des représentations auprès d'une agence gouvernementale afin qu'elle obtienne une subvention pour appuyer ce projet.
- Canadian Refuge Company: Démarchage régional auprès de diverses parties prenantes afin de promouvoir le développement d'un nouveau réseau d'hébergement haut de gamme sur le territoire.
- Omni Star Systems: Accompagnement du promoteur dans diverses démarches de développement des affaires dans le domaine des énergies renouvelables. L'entreprise a signé une entente sur le développement de technologies dans le Nord québécois avec Gaudian United Power, une société d'État chinoise.
- Pourvoirie Mirage inc. et Mirage Aviation inc.: Réalisation d'un plan de restructuration et représentations auprès du ministère des Finances et de l'Économie pour l'obtention d'un financement d'urgence.
- Stornoway Diamond Corporation: Modélisation financière d'un projet d'entreprise de télécommunication.
- Matrix imagerie aérienne inc.: Accompagnement dans les diverses étapes de validation technologique d'un service d'imagerie.
- Foresterie W Nord inc.: Aide-conseil pour la réalisation de projections financières dans le cadre d'un projet d'acquisition d'entreprise.

La contribution de la Société à l'avancement de tels projets atteindra une valeur, en argent ou en services, de 200 000 \$ d'ici la fin 2013.

+ Notre situation financière des deux dernières années n'a pas permis d'affecter les sommes d'argent envisagées à l'origine pour de tels projets. Cette cible ne sera donc pas atteinte. Cependant, la valeur de notre contribution se chiffre actuellement à 31 699 \$.

Les démarches entreprises par la Société auront permis d'obtenir auprès d'autres organismes une contribution financière d'au moins 100 000 \$ pour l'avancement de tels projets d'ici la fin 2013.

+ Nos démarches ont permis d'obtenir des contributions financières se chiffrant à 161 410 \$:

- R & D Eenu Lumber inc.: Obtention d'une contribution financière de la Société de crédit commercial autochtone d'un montant de 63 500 \$. Nous avons déposé la requête et collaboré à la rédaction de la demande d'aide financière.
- Omni Star Systems: Octroi d'une contribution financière du ministère des Finances et de l'Économie de 97 000 \$. Nous avons identifié le programme d'aide financière et avons aidé le promoteur à s'y qualifier.
- Matrix imagerie aérienne inc.: Notre implication a permis d'obtenir une contribution financière de 910 \$ du CLDBJ afin d'effectuer une validation technologique.

Objectif 5

Participer au financement de projets d'affaires sur le territoire.

La Société réalisera, d'ici la fin 2013, des investissements d'un montant minimal de 2 000 000 \$ dans les entreprises actives sur le territoire, à l'exclusion des projets d'investissement dans les compagnies minières.

+ Les investissements réalisés totalisent actuellement 1 371 512 \$.

Ces investissements généreront des investissements totaux de 6 000 000 \$ (effet de levier recherché de 3).

+ Les investissements réalisés jusqu'ici ont généré des investissements totaux de 9 142 710 \$.

+ L'effet de levier réalisé par ces investissements est de 6,7.

La Société intégrera, d'ici la fin 2011, la prise en compte des principes de développement durable comme un des critères d'appréciation pour ses projets d'investissement.

+ Objectif réalisé à 75 %.

Objectif 6

Participer au financement des campagnes d'exploration minière sur le territoire.

D'ici la fin 2013, la Société effectuera des investissements d'un montant minimal de 3 000 000 \$ dans les compagnies minières.

+ L'investissement dans les compagnies minières pour les années 2011 et 2012 respecte nos prévisions avec un montant total de 1 922 627 \$.

Ces investissements généreront des investissements totaux de 15 000 000 \$ (effet de levier recherché de 5).

+ L'effet de levier généré par ces investissements est de 15.

La Société intégrera, d'ici la fin 2011, la prise en compte des principes de développement durable comme un des critères d'appréciation de ses projets d'investissement dans le secteur minier.

+ Depuis le 1^{er} janvier 2012, la lettre d'offre d'investissement que nous transmettons aux sociétés minières inclut un document conjoint de SODEMEX-SIDEX-SDBJ incitant ces sociétés à se doter d'une politique de responsabilité sociale et économique dans les six mois suivant la clôture de notre investissement. Nous demandons également une reddition de comptes sur le bilan socio-économique de ces entreprises un an après notre financement.

Objectif 7

Provoquer davantage d'occasions d'affaires aux entreprises régionales.

La Société déterminera annuellement les retombées régionales de ses diverses activités et une amélioration constante est visée.

+ Un bilan social et économique de nos activités pour l'année 2011 a été établi le 30 mai 2012. Il sera comparé au bilan de 2012 lorsque ce dernier sera produit.

Orientation 3

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PAR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SÉCURITAIRES ET DANS UN ÉTAT SATISFAISANT

L'ouverture et l'accessibilité au territoire constitueront des éléments déterminants dans le succès du Plan Nord, de même que dans la prospérité économique des villes et communautés du territoire. En plus de développer de nouvelles infrastructures de transport sur le territoire, des investissements seront requis afin de préserver les infrastructures existantes.

Par ailleurs, nos efforts dans le but d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation d'un programme de réhabilitation de la route de la Baie-James n'ont pas encore porté des fruits. La Société devra alors mobiliser les diverses parties prenantes afin de solutionner cette problématique qui perdure maintenant depuis plus de dix ans. D'autre part, dès 2011, Hydro-Québec imposera de nouvelles restrictions budgétaires sur les routes dont elle paie actuellement les frais d'entretien, ce qui nécessitera la diminution du niveau de service offert aux usagers.

Il devient alors impératif que la route de la Baie-James soit reconnue comme faisant partie du réseau de transport stratégique du Québec et qu'en ce sens, elle puisse bénéficier d'un financement adéquat pour son entretien ainsi que sa préservation.

Par ailleurs, l'aéroport de La Grande-Rivière, localisé à l'extrémité nord de la route de la Baie-James, constitue un point de raccordement important pour le trafic de passagers et de marchandises à destination des communautés inuites de la côte de la baie d'Hudson. Avec l'entrée en vigueur des exigences réglementaires de Transports Canada relativement à l'implantation d'un système de gestion de la sécurité, la Société devra effectuer la mise en œuvre des politiques et procédures reliées à ce système. L'aéroport de La Grande-Rivière peut également constituer un outil de développement important pour les communautés localisées à proximité.

Voici les objectifs et les indicateurs de performance retenus pour l'atteinte de cette orientation:

Objectif 8***Assumer le leadership afin de faire reconnaître la route de la Baie-James comme faisant partie du réseau de transport stratégique du Québec.***

Élaborer, d'ici le 30 juin 2011, un plan d'action qui permettra une prise de position en ce sens par les différentes parties prenantes.

- + En cours d'année 2011, différentes représentations ont été faites auprès des organisations telles qu'HQ, le MTQ, la MBJ, la CRÉBJ ainsi qu'auprès du comité d'accès au territoire du Plan Nord afin de faire reconnaître la route de la Baie-James comme faisant partie du réseau de transport stratégique du Québec.
- + En fin d'année 2011, un comité régional a été mis sur pied afin de rassembler les différents intervenants concernés par ce sujet dans le but de trouver une solution durable au manque d'entretien de la route de la Baie-James. Ce comité est composé de représentants d'HQ, du MTQ, du MRN, du ministère des Finances et de l'Économie, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de l'Administration régionale crie, des communautés des nations crie de Waskaganish, de Nemaska, d'Eastmain, de Wemindji et de Chisasibi, de la MBJ ainsi que de la SDBJ.
- + En début d'année 2012, une première réunion du comité s'est tenue et tous les membres ont convenu de l'importance de mettre en œuvre rapidement un programme de réfection, de même que de revoir les normes d'entretien appliquées sur cette route. En outre, il a été convenu de demander une rencontre avec le ministre délégué aux Transports.

- + Une délégation du comité régional a rencontré le ministre délégué aux Transports ainsi que le ministre responsable du Nord-du-Québec afin de leur présenter l'ensemble de cette problématique. Par la suite, une rencontre entre le MRN, HQ, le MTQ et la SDBJ a eu lieu et il nous a été demandé de fournir un document d'analyse afin d'appuyer ultimement une prise de décision ministérielle. Ce document a été transmis le 15 juin dernier.
- + En octobre dernier, le MRN nous a assuré de sa collaboration dans la présentation de ce dossier aux instances gouvernementales appropriées et une demande a ensuite été adressée au ministère des Transports afin que soit évaluée l'admissibilité de l'entretien régulier de cette route à une aide financière en vertu de la Politique sur l'entretien des routes d'accès aux communautés isolées situées sur les terres du domaine de l'État.
- + En novembre dernier, le MTQ a confirmé la mise en place d'un comité interne afin de définir une position concernant l'implication du MTQ ainsi que pour trouver une aide financière d'urgence pour l'achat de sel pour la saison en cours. Ce comité évaluera différentes options dont la possibilité d'amender le Programme d'aide à l'entretien des routes d'accès aux communautés isolées puisque dans sa forme actuelle, la route de la Baie-James ne satisfait pas aux critères du programme.
- + L'ensemble de ce dossier a par ailleurs été soumis en fin d'année au Groupe d'action ministériel présidé par la première ministre et un comité interministériel a ensuite été constitué par le MRN afin de proposer une recommandation formelle au gouvernement.

Déterminer, d'ici la fin 2011, en collaboration avec le ministère des Transports et les diverses parties prenantes, le seuil d'entretien minimal de la route de la Baie-James et les budgets nécessaires pour l'atteindre.

- + Cette cible sera atteinte d'ici le 31 mars 2013.

Compléter, d'ici la fin 2012, les démarches nécessaires afin que la route de la Baie-James puisse bénéficier d'un financement adéquat pour son entretien et sa préservation.

- + Cette cible n'a pas été atteinte et l'échéance est reportée au 30 juin 2013.

Objectif 9

Mettre en œuvre le système de gestion de la sécurité à l'aéroport de La Grande-Rivière.

Compléter, d'ici le 31 mars 2011, la phase III du système de gestion de la sécurité à l'aéroport de La Grande-Rivière.

- + Cible atteinte. Transports Canada a complété la revue d'examen de la documentation relative à la mise en œuvre de la phase III du système de gestion de la sécurité. La documentation soumise a été jugée acceptable et a été approuvée par cette dernière.

Compléter la phase IV d'ici le 31 mars 2012.

- + La phase IV du système de gestion de la sécurité a été déposée en avril 2012. Des précisions venant de Transports Canada concernant le programme d'assurance qualité ont été apportées, ce qui a complété la phase IV.

Objectif 10

Développer le plein potentiel de l'aéroport de La Grande-Rivière.

Compléter, d'ici la fin juin 2012, une démarche de consultation des différentes parties prenantes concernées par le développement de cette infrastructure.

- + Nous avons mis en place un comité regroupant les différents intervenants concernés par le développement de l'aéroport de La Grande-Rivière afin de déterminer les axes prioritaires de développement de cette infrastructure.
- + Une première réunion s'est tenue le 14 juillet 2011. Il a été convenu d'actualiser une étude datant de février 2005 sur l'évaluation du potentiel de développement de l'aéroport de La Grande-Rivière.
- + Une subvention de 22 500 \$ a été obtenue de la MBJ, la CRÉBJ et la localité de Radisson pour l'actualisation de cette étude.

D'ici la fin 2012, déterminer avec les différentes parties prenantes, les axes de développement prioritaires pour l'aéroport.

- + L'échéancier est reporté à la fin mars 2013; le rapport préliminaire sur l'évaluation du potentiel de développement de l'aéroport de La Grande-Rivière a cependant été soumis en fin d'année 2012.

Élaborer, d'ici juin 2013, un plan d'action pour les axes de développement prioritaires retenus et le mettre en œuvre.

- + L'échéancier est maintenu.

Orientation 4

SE DISTINGUER PAR LA QUALITÉ ET LA FLEXIBILITÉ DE SON OFFRE DE SERVICE

L'environnement d'affaires auquel font face nos clients et partenaires change constamment et il faut que la Société soit prête à reconnaître ces changements afin d'y répondre adéquatement. Les diverses ententes que nous concluons avec l'ensemble des villes et communautés du territoire nous permettront de refléter nos engagements en ce sens. Elles nous permettront aussi d'instaurer un climat de collaboration et de confiance qu'il faudra entretenir de façon permanente.

Tous les membres de notre personnel devront constamment œuvrer à l'atteinte des différentes cibles de notre plan de développement et devront, pour ce faire, adhérer aux différents orientations et objectifs. Ceci nécessitera l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action dans chacune de nos unités d'affaires qu'il faudra compléter rapidement afin d'en assurer un suivi permanent. Le maintien d'un très haut standard de qualité sera par ailleurs constamment visé pour chacune de nos unités d'affaires. D'un autre côté, les membres de notre personnel sont au cœur du succès de la Société. Afin d'atteindre nos objectifs stratégiques, nous devons renforcer la motivation et la mobilisation des membres de notre personnel.

La Société a toujours su faire preuve d'une très grande flexibilité d'intervention et cette caractéristique devra être maintenue.

Voici les objectifs et les indicateurs de performance retenus pour l'atteinte de cette orientation:

Objectif 11

Développer une culture organisationnelle de service aux clients et de relation avec ses partenaires.

Effectuer annuellement une reddition de comptes de notre plan de développement auprès de nos clients et partenaires.

+ Le processus ne sera mis en œuvre qu'en 2013, soit à la suite de la complétion de l'enquête de satisfaction.

Réaliser, pour le 31 mars 2012, une enquête de satisfaction auprès de nos clients et partenaires.

+ L'échéancier est reporté à la fin mars 2013.

Avant le 30 juin 2013, effectuer une tournée de consultation des clients et partenaires lors de l'élaboration du prochain plan de développement.

+ Cette action sera plutôt complétée en juin 2014 advenant l'autorisation du gouvernement de prolonger d'une année notre Plan de développement 2011-2013.

Objectif 12

Améliorer l'engagement des membres de son personnel pour l'amélioration continue de ses services.

Compléter, d'ici le 31 mars 2011, un plan d'action dans chacune de nos unités d'affaires pour l'atteinte des orientations et objectifs du Plan de développement 2011-2013.

+ Cible atteinte sauf pour le relais routier du km 381 compte tenu des négociations avec le conseil de bande d'Eastmain ainsi que de l'interruption temporaire des services de restauration et d'hébergement.

Inclure dans ces plans d'action l'élaboration d'un plan d'amélioration continue des services pour chacune des unités d'affaires.

+ Cible atteinte sauf pour le relais routier du km 381 compte tenu des négociations avec le conseil de bande d'Eastmain ainsi que de l'interruption temporaire des services de restauration et d'hébergement.

Orientation 5

GÉRER DE FAÇON PROACTIVE LES RISQUES STRATÉGIQUES, FINANCIERS, OPÉRATIONNELS ET HUMAINS.

Dans le cadre de notre plan de développement précédent, la Société a élaboré un plan de gestion des risques. Nous devons maintenant mettre en œuvre le plan d'action qui en est résulté et effectuer une gestion proactive des différents risques auxquels nous sommes confrontés.

La Société doit aussi composer avec une dualité difficile à concilier, soit celle d'assurer la rentabilité de ses activités tout en contribuant au développement économique du territoire de la Baie-James.

Voici les objectifs et les indicateurs de performance retenus pour l'atteinte de cette orientation :

Objectif 13

Effectuer la mise en œuvre du plan de gestion intégrée des risques.

Élaborer et incorporer au rapport d'activité trimestriel un tableau de bord afin de suivre l'évolution des plans d'action pour les risques significatifs.

- + Un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des plans d'action des risques significatifs ainsi qu'un tableau permettant le suivi des indicateurs ont été incorporés dès le rapport d'activité trimestriel au 31 mars 2011.

Mettre à jour annuellement les risques significatifs de la Société et revoir leurs stratégies de traitement.

- + Les risques significatifs de la Société sont mis à jour chaque année et leurs stratégies de traitement sont revues annuellement par le comité de direction.

Élaborer un nouveau plan de gestion intégrée des risques d'ici la fin 2013.

- + Cette action est prévue à notre plan d'action annuel 2013.

Objectif 14

Améliorer la rentabilité des différentes unités d'affaires de la Société.

Avoir atteint un bénéfice d'exploitation total d'au moins 1 000 000 \$ pendant les trois prochaines années.

- + En 2011, le bénéfice d'exploitation de la SDBJ a atteint 936 083 \$.
- + Pour 2012, une perte d'exploitation de 441 386 \$ est observée.
- + Le bénéfice d'exploitation total des deux dernières années se chiffre alors à 494 697 \$.

Atteindre, d'ici la fin 2013, une marge bénéficiaire d'au moins 10 % pour le relais routier du km 381.

- + En 2011, une perte nette de 17 448 \$ a été réalisée, représentant une marge bénéficiaire de - 0,4 %.
- + Pour l'année 2012, une perte nette de 445 250 \$ est observée, soit une marge bénéficiaire de - 12,2 %.

Avoir atteint un rendement cumulé de nos portefeuilles de placements d'au moins 20 % de 2011 à 2013.

- + En 2011, le rendement des placements a été de -15,0 %.
- + Pour l'année 2012, le rendement atteint est de -4,35 %.
- + Le rendement cumulé des deux dernières années est de - 17,3 %.



**SECTION
FINANCIÈRE**

2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 **2012** 2013 2014 2015 2017 2018 2019



**ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2012**



TABLE DES MATIÈRES

40	RAPPORT DE LA DIRECTION
41	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
42	ÉTATS FINANCIERS
42	ÉTAT DES RÉSULTATS
43	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
44	ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
45	ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
46	NOTES COMPLÉMENTAIRES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Raymond Thibault, ing.
Matagami, le 5 avril 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de développement de la Baie-James, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 5 avril 2013

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Budget	2012	2011
REVENUS (note 3)			
Prestation de services (note 16)	14 809 517 \$	16 080 934 \$	18 764 463 \$
Ventes	4 253 870	3 372 806	4 360 906
Location	434 664	314 815	290 251
Revenus de contributions	-	273 097	-
Virement des contributions reportées (note 10)	-	238 066	351 503
Revenus de gestion (note 16)	1 216 780	1 309 790	1 579 532
Revenus de placements (note 4)	956 078	608 022	1 093 321
Revenus d'engagements	41 000	45 755	46 017
Autres revenus	36 357	45 442	83 218
	21 748 266	22 288 727	26 569 211
CHARGES (note 3)			
Services d'entrepreneurs	11 606 569	12 553 422	14 360 297
Traitements et avantages sociaux	3 895 452	3 612 125	3 878 052
Achats	2 686 846	2 457 160	2 773 561
Entretien et réparations	1 143 470	1 284 211	1 323 677
Électricité	258 890	238 442	246 893
Taxes, licences et permis	221 778	214 093	220 914
Frais de location	479 986	256 808	280 096
Frais reliés au personnel	205 502	187 858	213 302
Assurances	142 981	146 167	141 436
Communications	157 633	189 094	163 013
Publicité	69 795	58 711	63 405
Frais de bureau	43 418	40 894	34 071
Matériaux de voirie	81 300	221 347	677 304
Recouvrement de créances douteuses	-	(4 553)	(11 862)
Amortissement des immobilisations corporelles	288 239	561 462	568 645
Honoraires professionnels	217 470	662 046	654 756
Études et développement de marchés	-	28 008	14 423
Moins-value durable sur placements (note 6)	-	1 049 083	504 741
Quote-part dans les résultats du partenariat commercial	-	73 122	69 225
Frais bancaires	29 020	22 605	30 845
Frais d'intérêts	1 000	213	300
	21 529 349	23 852 318	26 207 094
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) (note 3)	218 917	(1 563 591)	362 117
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		(46 868 573)	(47 230 690)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN		(48 432 164) \$	(46 868 573) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	3 044 745 \$	5 882 284 \$
Prêts (note 5)	3 478 322	2 663 370
Placements (note 6)	13 825 413	16 618 178
Débiteurs (note 7)	5 084 445	5 266 318
Stocks destinés à la vente (note 8)	215 765	278 428
Actif au titre des prestations constituées (note 13)	890 800	805 270
	26 539 490	31 513 848
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	7 640 673	9 800 991
Retenues sur contrats	206 406	231 561
Contributions reportées (note 10)	955 518	747 672
	8 802 597	10 780 224
ACTIFS FINANCIERS NETS		
	17 736 893	20 733 624
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	3 654 670	2 220 941
Frais payés d'avance	1 273	1 862
	3 655 943	2 222 803
CAPITAL-ACTIONS (note 12)		
	69 825 000	69 825 000
DÉFICIT CUMULÉ		
	(48 432 164) \$	(46 868 573) \$

PASSIFS ÉVENTUELS (note 17)**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 18)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Michel Garon,
administrateur



Raymond Thibault,
administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Budget		2012		2011	
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	218 917	\$	(1 563 591)	\$	362 117	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(539 100)		(1 995 191)		(780 331)	
Amortissement des immobilisations corporelles	288 239		561 462		568 645	
	(250 861)		(1 433 729)		(211 686)	
Acquisition de frais payés d'avance	-		(1 273)		(1 862)	
Utilisation de frais payés d'avance	-		1 862		1 427	
	-		589		(435)	
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(31 944)		(2 996 731)		149 996	
Actifs financiers nets au début	20 733 624		20 733 624		20 583 628	
Actifs financiers nets à la fin	20 701 680	\$	17 736 893	\$	20 733 624	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Perte nette) bénéfice net	(1 563 591) \$	362 117 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Provisions pour moins-values sur placements	1 049 083	504 741
Amortissement des immobilisations corporelles	561 462	568 645
Virement des contributions reportées	(238 066)	(351 503)
Gains réalisés sur la disposition de placements (note 4)	(125 673)	(625 545)
Quote-part dans les résultats du partenariat commercial	73 122	69 225
	1 319 928	165 563
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement:		
Débiteurs	181 873	(1 342 891)
Stocks destinés à la vente	62 663	(12 543)
Frais payés d'avance	589	(435)
Actif au titre des prestations constituées	(85 530)	(164 418)
Créditeurs et charges à payer	(2 340 184)	4 166 557
Retenues sur contrats	(25 155)	(66 664)
	(2 205 744)	2 579 606
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 449 407)	3 107 286
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts effectués	(1 147 340)	(701 388)
Encaissement de prêts	332 388	230 974
Placements effectués	(7 833 890)	(10 364 542)
Produit de disposition et de rachat de placements	9 630 123	9 158 233
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	981 281	(1 676 723)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 815 325)	(407 882)
Contributions aux immobilisations corporelles (note 10)	445 912	420 754
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 369 413)	12 872
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 837 539)	1 443 435
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 882 284	4 438 849
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 044 745 \$	5 882 284 \$
La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose de l'élément suivant:		
Encaisse	3 044 745 \$	5 882 284 \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élèvent à 181 \$ (2011: 220 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2012

1

Constitution, objets et statut fiscal

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James* (L.R.Q., chapitre D-8.2). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Le 24 juillet 2012, le gouvernement du Québec et les Cris d'Eeyou Istchee ont signé l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James dans laquelle il est stipulé que la Société continue d'exister avec ses droits et privilèges actuels, tel que prévu à la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James*, sous réserve de certaines dispositions.

2

Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont :

- + la provision pour moins-value durable sur les prêts et placements;
- + la provision pour créances douteuses;
- + les hypothèses actuarielles reliées au régime de retraite;
- + la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Revenus

Prestation de services, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant de la prestation de services, des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- + il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- + la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- + le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- + le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de débiteurs à l'état de la situation financière. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de loyers à recevoir ou à remettre.

Revenus de contributions

Les paiements de transferts sont comptabilisés à titre de revenus de contributions dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilité sont respectés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible. Lorsqu'un paiement de transfert reçu fait l'objet d'une affectation particulière, le revenu est reporté et constaté en fonction des conditions de cette affectation.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette, soit après déduction des provisions pour moins-value.

Placements

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Provisions pour moins-value

Lorsqu'un placement ou un prêt subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value doit être prise en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour chacun des prêts et placements que la Société détient.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Partenariat commercial

La Société comptabilise son partenariat commercial selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette), le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Régime de retraite

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de la Baie James. Ce régime est commun avec un autre employeur et il est régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Il est administré par un comité de retraite composé de membres désignés par les employeurs et les employés des deux organisations ainsi que d'autres membres prévus à la Loi. Les sommes sont déposées auprès du Trust Banque Nationale. Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge au titre des avantages de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- + le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- + les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime, et ce, à partir de l'exercice suivant la détermination de l'ajustement. Un amortissement est créé à chacune des années, générant ainsi une cédule de plusieurs amortissements;
- + les cotisations des employés;
- + les coûts des modifications au régime.

Les actifs du régime sont évalués selon la valeur liée au marché, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur une période de 5 ans.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

- + bâtiments _____ 5, 10, 20 et 25 ans
- + mobilier, machinerie et équipement, véhicules _____ 3 et 5 ans
- + équipement informatique _____ 3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Passifs

Contributions reportées

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues, avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées, sont présentées à titre de contributions reportées jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Les contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au titre de contributions reportées et amorties au même rythme que les immobilisations qui s'y rapportent.

3

Bénéfice net (perte nette) par activité

	2012				2011	
	Revenus	Charges	Bénéfice (perte) d'exploitation	Autres charges	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège Social	82 417 \$	1 129 485 \$	(1 047 068) \$	- \$	(1 047 068) \$	(884 831) \$
Services	17 590 250	16 280 462	1 309 788	-	1 309 788	1 553 253
Développement économique	614 454	830 909	(216 455)	1 122 205	(1 338 660)	(218 711)
Immobilières	348 584	390 985	(42 401)	-	(42 401)	(70 146)
Hôtelières	3 653 022	4 098 272	(445 250)	-	(445 250)	(17 448)
	22 288 727 \$	22 730 113 \$	(441 386) \$	1 122 205 \$	(1 563 591) \$	362 117 \$

La Société comptabilise ses revenus et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- + Activités du siège social
 - Honoraires de gestion gagnés
 - Revenus d'intérêts
 - Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
 - Charges d'intérêts
 - Charges liées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
 - Charges liées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
 - Charges liées au conseil d'administration et à la présidence
 - Charges de communications
 - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)
- + Activités de services
 - Gestion d'infrastructures
- + Activités de développement économique
 - Gestion de titres miniers
 - Gestion et revenus de placements
 - Gain ou perte sur placements
 - Projets de développement économique
 - Charges liées à la direction du développement économique

- + Activités immobilières
 - Exploitation d'immeubles
- + Activités hôtelières
 - Exploitation du relais routier du km 381

4

Revenus de placements

	2012		2011	
Gains réalisés sur la disposition de placements	125 673	\$	625 545	\$
Revenus d'intérêts sur les prêts et créances	438 225		402 514	
Revenus de dividendes	44 124		65 262	
	608 022	\$	1 093 321	\$

5

Prêts

	2012		2011	
Débetures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 6,00 % à 13,25 % et échéant jusqu'en 2019 déduction faite d'une provision pour moins-value durable sur prêts de 153 000 \$ au 31 décembre 2012 (303 000 \$ en 2011)	2 893 273	\$	2 096 936	\$
Prêt convertible et participatif d'une société privée portant intérêt à 13,25 % échéant en 2017	340 519		315 325	
Débeture convertible d'une société ouverte portant intérêt à 12,00 % échéant en 2013	200 000		200 000	
Effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 \$ aux deux semaines et échéant en 2018	44 530		51 109	
	3 478 322	\$	2 663 370	\$

6

Placements

	2012		2011	
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 1,50 % à 1,60 % et ayant une valeur nominale de 3 415 000 \$ (7 481 000 \$ en 2011)	3 421 618	\$	7 509 546	\$
Actions ordinaires de sociétés ouvertes (cours du marché de 4 163 581 \$ en 2012 et 4 895 422 \$ en 2011)	8 735 840		8 353 010	
Actions ordinaires d'une société privée	50 000		50 000	
Certificats de placements garantis d'institutions financières portant intérêt de 1,45 % à 1,60 % et ayant une valeur nominale de 2 865 000 \$ (950 000 \$ en 2011)	2 899 109		956 590	
Placement dans un partenariat commercial (participation de 33 %) 99 parts de Camp 257 S.E.C. ⁽¹⁾	498 575		571 698	
Moins-value durable sur placements ⁽²⁾	(1 779 729)		(822 666)	
	13 825 413	\$	16 618 178	\$

(1) Partenariat commercial

La Société est l'un des partenaires de la société en commandite Camp 257 S.E.C. dont les activités consistaient à rendre des services de restauration, d'hébergement et de vente d'essence. Le 9 juin 2012, la majorité des actifs corporels a été vendue par enchère publique. Les partenaires détermineront les orientations futures de la société en commandite au cours des prochains exercices. Les autres partenaires sont Waskaganish Camp 257 Trust et Nemaska Camp 257 Trust.

La situation financière et les résultats des activités de Camp 257 S.E.C. se détaillent ainsi:

	2012	2011
Actifs	1 080 840 \$	1 328 285 \$
Passifs	11 628	39 685
Avoir des associés	1 069 212 \$	1 288 600 \$
Revenus	113 323 \$	266 048 \$
Charges	(332 711)	(473 745)
Perte nette	(219 388) \$	(207 697) \$

	2012	2011
Moins-value durable sur placements au début	822 666 \$	338 812 \$
Moins-value durable sur placements de l'exercice	1 049 083	504 741
Moins-value durable sur placements disposés	(92 020)	(20 887)
Moins-value durable sur placements à la fin	1 779 729 \$	822 666 \$

7

Débiteurs

	2012	2011
Entités sous contrôle commun:		
Hydro-Québec	3 731 486 \$	3 748 204 \$
Ministère des Transports	520 272	731 114
Secrétariat du Conseil du trésor	273 097	-
Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James	-	3 607
Autres	579 874	804 060
	5 104 729	5 286 985
Provision pour créances douteuses	(20 284)	(20 667)
	5 084 445 \$	5 266 318 \$

L'analyse de l'âge des débiteurs se détaille comme suit:

	2012		
	Valeur brute	Provision pour créances douteuses	Valeur nette
Âge des débiteurs			
Non en souffrance	4 752 106 \$	-	4 752 106 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	143 384	-	143 384
En souffrance depuis 31 à 60 jours	25 196	-	25 196
En souffrance depuis 61 à 90 jours	30 595	-	30 595
En souffrance depuis plus de 90 jours	153 448	20 284	133 164
	5 104 729 \$	20 284 \$	5 084 445 \$

	2011		
	Valeur brute	Provision pour créances douteuses	Valeur nette
Âge des débiteurs			
Non en souffrance	4 502 325 \$	-	4 502 325 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	644 505	-	644 505
En souffrance depuis 31 à 60 jours	30 939	-	30 939
En souffrance depuis 61 à 90 jours	6 185	-	6 185
En souffrance depuis plus de 90 jours	103 031	20 667	82 364
	5 286 985 \$	20 667 \$	5 266 318 \$

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit:

	2012	2011
Solde au début	20 667 \$	32 529 \$
Perte de valeur comptabilisée	1 924	-
Radiation	(2 307)	-
Recouvrement	-	(11 862)
Solde à la fin	20 284 \$	20 667 \$

8

Stocks destinés à la vente

	2012	2011
Produits pétroliers	189 699 \$	250 250 \$
Autres	26 066	28 178
	<u>215 765 \$</u>	<u>278 428 \$</u>

Le montant des stocks passé en charge au cours de l'exercice est de 2 457 160 \$ (2011: 2 773 561 \$).

9

Emprunt bancaire

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 juin 2013. Au 31 décembre 2012, le taux d'intérêt est de 3,00 % (2011: 3,00 %) et le solde est nul.

10

Contributions reportées

	2012	2011
Solde au début	747 672 \$	678 421 \$
Contributions de l'exercice	445 912	420 754
Virement de l'exercice	(238 066)	(351 503)
Solde à la fin	<u>955 518 \$</u>	<u>747 672 \$</u>

11

Immobilisations corporelles

	2012						
	Terrains	Bâtiments	Mobilier	Équipement informatique	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
Coût							
Solde au début	71 029 \$	11 637 467 \$	336 901 \$	474 341 \$	1 947 527 \$	4 097 207 \$	18 564 472 \$
Acquisition	-	1 564 274	131 788	40 435	216 324	42 370	1 995 191
Disposition	-	(262 199)	-	-	-	(18 788)	(280 987)
Solde à la fin	<u>71 029</u>	<u>12 939 542</u>	<u>468 689</u>	<u>514 776</u>	<u>2 163 851</u>	<u>4 120 789</u>	<u>20 278 676</u>
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	10 366 931	314 832	411 210	1 630 672	3 619 886	16 343 531
Amortissement	-	186 418	22 543	41 114	141 557	169 830	561 462
Disposition	-	(262 199)	-	-	-	(18 788)	(280 987)
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>10 291 150</u>	<u>337 375</u>	<u>452 324</u>	<u>1 772 229</u>	<u>3 770 928</u>	<u>16 624 006</u>
Valeur comptable nette	<u>71 029 \$</u>	<u>2 648 392 \$</u>	<u>131 314 \$</u>	<u>62 452 \$</u>	<u>391 622 \$</u>	<u>349 861 \$</u>	<u>3 654 670 \$</u>

	2011						
	Terrains	Bâtiments	Mobilier	Équipement informatique	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
Coût							
Solde au début	71 029 \$	11 465 602 \$	336 901 \$	431 999 \$	1 810 664 \$	3 744 208 \$	17 860 403 \$
Acquisition	-	171 865	-	42 342	136 863	429 261	780 331
Disposition	-	-	-	-	-	(76 262)	(76 262)
Solde à la fin	71 029	11 637 467	336 901	474 341	1 947 527	4 097 207	18 564 472
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	10 098 461	302 815	367 756	1 517 589	3 564 527	15 851 148
Amortissement	-	268 470	12 017	43 454	113 083	131 621	568 645
Disposition	-	-	-	-	-	(76 262)	(76 262)
Solde à la fin	-	10 366 931	314 832	411 210	1 630 672	3 619 886	16 343 531
Valeur comptable nette	71 029 \$	1 270 536 \$	22 069 \$	63 131 \$	316 855 \$	477 321 \$	2 220 941 \$

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique « Bâtiments » représentant 482 832 \$ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

En date du 31 décembre 2012, le poste créditeurs et charges à payer inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 621 306 \$ (2011: 441 440 \$).

12

Capital-actions

Autorisé

10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

	2012	2011
Émis et payé		
6 982 500 actions ordinaires	69 825 000 \$	69 825 000 \$

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

13

Régime de retraite

Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2011.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses à long terme les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2012 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 412 400 \$ (2011: 388 154 \$).

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché de l'actif du régime:

	2012	2011
Obligation au titre des prestations constituées	(5 184 400) \$	(4 805 720) \$
Valeur liée au marché des actifs du régime	4 809 200	4 403 200
Situation de capitalisation (déficit)	(375 200) \$	(402 520) \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	1 266 000	1 207 790
Actif au titre des prestations constituées	890 800 \$	805 270 \$

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime qui est de 13 ans en 2012 (2011: 15 ans).

Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées

	2012		2011	
Obligation au début	4 805 720	\$	4 251 010	\$
Coût des prestations constituées	302 400		254 433	
Intérêts relatifs au régime de retraite	242 200		239 633	
Transferts du régime	(126 700)		(332 657)	
Prestations versées	(106 700)		(61 145)	
Pertes actuarielles	67 480		454 446	
Obligation à la fin	5 184 400	\$	4 805 720	\$

Évolution de la valeur liée au marché des actifs du régime

	2012		2011	
Valeur liée au marché au début	4 403 200	\$	4 231 480	\$
Rendement prévu sur les actifs moyens	226 300		238 807	
Cotisations et contributions versées	487 200		463 702	
Transferts du régime	(126 700)		(332 657)	
Prestations versées	(106 700)		(61 145)	
Pertes actuarielles	(74 100)		(136 987)	
Valeur liée au marché à la fin	4 809 200	\$	4 403 200	\$

Composition des actifs du régime

	2012		2011
Catégorie d'actifs			
Titres de capitaux propres	51,0 %		46,3 %
Titres de créances	49,0 %		53,7 %
Total	100,0 %		100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants:

	2012		2011
Obligation au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	4,75 %		5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %		3,25 %
Taux d'inflation à long terme	2,25 %		2,25 %
Coût des prestations			
Taux d'actualisation	4,75 %		5,00 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	4,75 %		5,00 %
Taux de rendement réel	4,15 %		2,39 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %		3,25 %

Coût des avantages de retraite

	2012		2011
Charge au titre des avantages de retraite			
Coût des services rendus	302 400	\$	254 433
Amortissement des pertes actuarielles	83 400		44 025
Cotisations des employés	(74 800)		(75 548)
	311 000		222 910
Charge d'intérêts au titre des avantages de retraite	15 900		826
	326 900	\$	223 736

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit:

	2012		2011
Cotisations de l'employeur	412 400	\$	388 154
Rendement prévu	226 300	\$	238 807
Rendement obtenu	188 200	\$	101 820
Valeur de marché des actifs au début de l'exercice	4 237 220	\$	4 267 753
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	4 785 700	\$	4 237 220

14

Informations supplémentaires sur le capital

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit:

	2012		2011
Avoir de l'actionnaire			
Capital-actions	69 825 000	\$	69 825 000
Déficit cumulé	(48 432 164)		(46 868 573)
	21 392 836	\$	22 956 427

En vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James*, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des surplus cumulés dans l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

15

Informations sur les risques financiers**Risque de change**

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2012, l'encaisse libellée en devises américaines totalise 247 \$ canadien (2011: 381 \$ canadien) alors que les placements libellés en devises américaines totalisent 866 933 \$ canadien (2011: 1 142 291 \$ canadien).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date de l'état de la situation financière, le taux de change pour le dollar américain est de 0,9949 (2011: 1,017).

La Société a comptabilisé 590 \$ à titre de pertes de change pour l'encaisse au cours de l'exercice (2011: 244 \$).

Une variation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la date de l'état de la situation financière, aurait augmenté ou diminué l'encaisse de 25 \$ (2011: 38 \$). Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. L'analyse comparative a été effectuée selon les mêmes hypothèses.

16

Opérations entre apparentés

La Société effectue de la prestation de services en gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit:

	2012		2011
Entités sous contrôle commun:			
Hydro-Québec	14 323 337	\$	16 964 726
Ministère des Transports	1 754 319		1 794 498
Autres	3 278		5 239
	16 080 934	\$	18 764 463

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

La Société perçoit des revenus de gestion sur la prestation de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit:

	2012		2011
Entités sous contrôle commun:			
Hydro-Québec	1 157 234	\$	1 360 527
Ministère des Transports	150 196		186 852
Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James	-		23 380
Autres	2 360		8 773
	1 309 790	\$	1 579 532

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus qui sont mesurées à la juste valeur, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17

Passifs éventuels

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

La Société fait l'objet d'une défense et demande reconventionnelle ainsi que d'une réclamation de 1 500 000 \$, conjointement avec un autre investisseur, à titre de dommages faisant suite à la requête introductive d'instance en délaissement forcé et exercice d'un droit hypothécaire (vente sous contrôle de justice) qu'elle a présentée à la Cour. Les administrateurs sont d'avis que cette poursuite est non fondée et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Une convention d'indemnité (la « Convention ») a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc. (« MSV »), la Société et Westminer Canada Limited (« Westminer »), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant des sites miniers. Le 23 juillet 1996, le ministère des Ressources naturelles a émis en faveur de Westminer un certificat de libération relativement à certaines obligations relatives à la *Loi sur les mines* (L.R.Q. c. M-13.1), étant donné l'assumption par MSV des obligations de restauration des sites miniers (i.e. la Convention). Le 27 juin 2011, une ordonnance rendue par la Cour supérieure autorisait la vente de Ressources Campbell inc. (« Campbell »), y compris MSV, aux partenaires Nuinsco Resources Ltd. et Ocean Partners Holdings Ltd. (« CBay »). Cette ordonnance est devenue définitive, finale et exécutoire le 12 octobre 2011. Les actifs miniers visés par la Convention sont maintenant la propriété et la responsabilité de CBay. Quant à la responsabilité potentielle de la Société relative à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux autres législations et réglementations applicables en matière environnementale, dans la mesure où la Société n'a jamais pollué les sites miniers ni n'en a eu la garde, le risque est limité puisque la responsabilité peut être imposée, après l'année 2003, au gardien de la propriété ou

au pollueur. Un fonds en fiducie (le « Fonds fiduciaire ») a été constitué par Westminer et MSV pour la restauration des sites miniers visés à la Convention. La gestion du Fonds fiduciaire incombe à la Société en vertu d'un accord commercial intervenu entre MSV et la Société. Les revenus du Fonds fiduciaire sont versés à la Société en tant que bénéficiaire. La Société conserve ces sommes dans un compte distinct notamment pour les fins de la restauration des sites miniers (le « Fonds distinct »). Le 17 juin 2011, la Société a résilié cet accord commercial en raison des défauts de MSV et de sa filiale MSV Restauration. Suite à cette résiliation, la Société n'a plus l'obligation de contribuer à tout déficit relié aux travaux de restauration des sites miniers. En février 2012, la Société a entrepris des démarches auprès de CBay afin de procéder au transfert de la gestion du Fonds fiduciaire et du Fonds distinct ainsi qu'au transfert du Fonds distinct, et ces démarches ne sont pas complétées à ce jour. Au 31 décembre 2012, la valeur du Fonds fiduciaire est de 3 694 660 \$ et celle du Fonds distinct est de 1 500 253 \$.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessitent des travaux de décontamination. Depuis l'exercice 2005, la Société a effectué des travaux au coût total de 778 286 \$ dont 166 007 \$ au cours du présent exercice (2011: 77 517 \$). Au 31 décembre 2012, le solde de la provision s'élève à 369 562 \$ et représente l'estimation des travaux de décontamination qui devront être réalisés dans le futur.

La Société exploite une station-service au relais routier du km 381. Les coûts de restauration du site à la fin de l'exploitation de celle-ci n'ont pu faire l'objet d'une estimation compte tenu que la date de fin de l'exploitation n'est pas connue présentement.

Des prestations de cessation d'emploi sont prévues aux contrats de travail des employés contractuels de la Société advenant la résiliation du contrat de travail ou la modification des conditions d'emploi par la Société. Ces prestations pourraient représenter des montants à payer éventuellement.

18

Obligations contractuelles

a) Baux

La Société s'est engagée d'après un bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2013, à verser une somme totale de 32 245 \$. Elle s'est également engagée en vertu d'un autre bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2018 à verser une somme totale de 468 132 \$ à une entité sous contrôle commun (Hydro-Québec), soit 78 022 \$ par année.

b) Contrats de services

La Société s'est engagée à verser des sommes en vertu de différents contrats, soit:

	2013	2014
Services d'entrepreneurs	7 910 648 \$	413 305 \$
Honoraires professionnels	34 200	-
	7 944 848 \$	413 305 \$

c) Prêt

La Société s'est engagée à effectuer un prêt sans garantie de 500 000 \$ à une société ouverte. Il portera intérêt à 14 % et sera d'une durée de 36 mois.

d) Terrains

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE NOTRE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2011-2013

Orientation gouvernementale

Informier, sensibiliser, éduquer, innover.

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et du savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel

Promouvoir le développement durable au sein de la SDBJ.

Action 1

Poursuivre la sensibilisation des membres du personnel de la SDBJ au développement durable.

Indicateur D'ici la fin 2013, 50 % des membres réguliers de son personnel auront une connaissance suffisante de ce concept pour l'intégrer dans leurs activités.

Suivi/résultat Cette cible est maintenue.

Indicateur D'ici la fin 2011, tous les nouveaux membres de son personnel seront sensibilisés au concept de développement durable lors de leur embauche.

Suivi/résultat À la suite du départ de l'officier en développement durable, nous avons dû procéder au recrutement d'un nouveau professionnel afin de remplir cette fonction. Ce poste n'étant pas encore pourvu, cette cible n'a pas pu être atteinte.

Indicateur D'ici la fin 2011, inclure au processus d'intégration des nouveaux membres du personnel une session de familiarisation au concept de développement durable ainsi qu'au plan d'action de développement durable de la SDBJ.

Suivi/résultat L'atteinte de cette cible est reportée à la fin 2013.

Action 2

Planter un comité de pilotage du plan d'action.

Indicateur Mettre en place le comité de pilotage d'ici le 30 juin 2011.

Suivi/résultat Le comité a été mis en place à la date prévue.

Indicateur Tenir au moins quatre réunions par année.

Suivi/résultat Cible non atteinte, aucune réunion n'a été tenue en 2011 et en 2012 compte tenu du poste vacant.

Indicateur Rédiger au moins quatre rapports d'avancement par année.

Suivi/résultat Cible non atteinte.

Indicateur Informer régulièrement les membres du personnel de l'état d'avancement du plan d'action.

Suivi/résultat Cible non atteinte.

Orientation gouvernementale

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Objectif gouvernemental

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

Objectif organisationnel

Établir des liens formels de collaboration avec les communautés de la nation crie et leurs différents organismes de développement économique.

Action 3

Conclure des ententes de collaboration avec ces entités.

Indicateur D'ici la fin 2013, conclure huit ententes de partenariat, de collaboration ou de desserte de service avec les communautés ou les organismes de la nation crie.

Suivi/résultat En 2011, une entente de partenariat a été conclue avec l'organisme Eeyou Economic Group (EEG) portant sur la réalisation de placements conjoints dans des projets d'affaires cris.

Trois autres ententes sont en cours de finalisation, soit deux avec Eeyou Istchee Tourism et une avec le Secrétariat aux alliances économiques de la Nation Crie – Abitibi-Témiscamingue.

Objectif organisationnel

Renforcer la collaboration avec les villes et communautés jamésiennes et leurs organismes de développement économique.

Action 4

Conclure des ententes de collaboration avec ces entités.

Indicateur D'ici la fin 2013, conclure huit ententes de partenariat, de collaboration ou de desserte de service avec les villes et communautés jamésiennes ou leurs organismes de développement économique.

Suivi/résultat Jusqu'à présent, six ententes ont été conclues, soit :

Une entente avec le Comité de survie de l'usine de Lebel-sur-Quévillon pour de l'assistance dans la rédaction d'un document technique.

Deux ententes avec la Corporation de développement économique de Chapais. Ces deux ententes portent respectivement sur la construction d'une auberge-école au lac Opémisca ainsi que sur le développement d'une filière visant la valorisation des rejets thermiques de l'usine de cogénération de Chapais.

Une entente avec Développement Chibougamau sur la mise en place d'un centre de transit multimodal (routier, aérien, ferroviaire).

Une entente avec le comité organisateur du forum économique de Lebel-sur-Quévillon pour une assistance technique à l'organisation.

Une entente avec Tourisme Baie-James pour un soutien technique dans l'analyse de projets d'affaires dans le domaine du tourisme.

Objectif organisationnel

Mettre en place des partenariats structurants visant la réalisation de projets d'affaires stratégiques.

Action 5

Participer à la réalisation de tels projets.

Indicateur D'ici la fin 2013, trois projets d'affaires stratégiques auront été réalisés à la suite de la conclusion des ententes de partenariat avec les villes et communautés du territoire.

Suivi/résultat Aucun projet d'affaires stratégiques n'a été réalisé à ce jour. L'échéancier pour l'atteinte de cette cible est cependant maintenu.

Indicateurs La contribution de la SDBJ à l'avancement de tels projets atteindra une valeur, en argent ou en services, de 100 000 \$ d'ici la fin 2013.

Suivi/résultat La valeur de notre contribution atteint 47 441 \$ pour l'avancement de quatre projets en 2011 et 2012.

Indicateur D'ici la fin 2011, une entente de collaboration sera conclue avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ainsi qu'avec les différents comités ACCORD concernant la nature de la contribution de la SDBJ à l'avancement des différents projets qui résulteront des différents créneaux d'excellence.

Suivi/résultat Seul le créneau ACCORD tourisme a été formellement créé jusqu'à présent et nous sommes en attente du recrutement du directeur de ce créneau pour amorcer des discussions dans le but de conclure une telle entente.

Indicateur La SDBJ aura conclu, d'ici la fin 2013, deux nouvelles ententes avec des centres de recherche ou des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

Suivi/résultat Cible atteinte en 2012.

Orientation gouvernementale

Produire et consommer de façon responsable.

Objectif gouvernemental

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel

Renforcer les pratiques d'affaires afin de réduire l'empreinte environnementale découlant de ses activités.

Action 6

Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion environnementale (CGE) comprenant, notamment, des pratiques concrètes de gestion environnementale et d'acquisitions écoresponsables.

Indicateur D'ici la fin 2011, le CGE aura été élaboré.

Suivi/résultat C'est plutôt un système de gestion environnementale (SGE) qui a été élaboré en septembre 2012.

Indicateur D'ici la fin 2012, la mise en œuvre du CGE aura été complétée pour les activités de services ainsi que les activités hôtelières.

Suivi/résultat La mise en œuvre du SGE sera plutôt complétée à la fin de 2013 pour ces activités.

Indicateur D'ici la fin 2013, la mise en œuvre du CGE aura été complétée dans toutes les unités d'affaires de la SDBJ.

Suivi/résultat Cette cible est reportée à la fin de 2014.

Indicateur Cinq mesures de réduction/récupération/valorisation auront été mises en place d'ici la fin 2013.

Suivi/résultat Cette cible est maintenue.

Action 7

Revoir la politique d'acquisition de biens et de services afin d'y intégrer davantage de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Indicateur Compléter la révision de la politique d'ici la fin 2012.

Suivi/résultat Cible reportée à la fin 2013.

GOVERNANCE, EFFECTIFS, APPLICATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

La Société est administrée par un conseil d'administration composé du président du conseil, du président-directeur général et d'un maximum de cinq autres membres nommés par le gouvernement. Le gouvernement doit, par ailleurs, désigner un membre de son conseil d'administration parmi les Cris de la Baie-James, en consultation avec l'Administration régionale crie.

Durant l'année 2012, l'engagement des cinq administrateurs de la Société s'est concrétisé par la tenue de huit séances du conseil d'administration de la Société.

Au 31 décembre 2012, l'effectif de la Société est composé de 46 employés. L'étendue du territoire ainsi que les diverses activités réalisées nécessitent que cet effectif soit déployé à Chibougamau, à Matagami, à Radisson ainsi qu'au relais routier du km 381 de la route de la Baie-James.

Conformément aux lois et règlements qui lui sont applicables, la Société doit rendre compte dans son rapport annuel des résultats en ce qui concerne certaines exigences:

Loi sur le ministère du Conseil exécutif

Conformément à la *Loi*, la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administrateurs. Au cours de l'année 2012, la Société n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter à l'égard de ses administrateurs.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

En 2012, la Société a traité deux demandes d'accès à l'information.

	Demande d'accès à des documents	Demande d'accès à des renseignements personnels
Demandes d'accès acceptées	2	-
Demandes d'accès refusées	-	-
Demandes d'accès partiellement acceptées	-	-
Total	2	-
Demandes traitées dans un délai de 20 jours	2	
Demandes traitées dans un délai de 21 à 30 jours	-	

Parmi ces deux demandes d'accès à l'information, aucune n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et aucune n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information. Le délai moyen de traitement pour répondre aux demandes a été de 14 jours.

Finalement, aucune activité particulière relative à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels n'a été réalisée en 2012.

Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette

Conformément à la Loi, la Société s'est dotée d'une politique visant le contrôle la réduction et le contrôle des dépenses pour la période 2010-2013.

La cible de réduction des dépenses de la Société pour l'année 2012 totalisait 110 544 \$, soit l'équivalent de 3% de la masse salariale de l'année 2009.

En 2012, la Société a globalement augmenté ses frais de fonctionnement de 1 547 272 \$ en raison de la réalisation de mandats additionnels à la demande de ses deux principaux clients, soit Hydro-Québec et le ministère des Transports. Toutefois, en déduisant les dépenses directes reliées à ces mandats additionnels qui s'élèvent à 3 076 837 \$, nous pouvons conclure que la Société a réussi à réduire ses frais de fonctionnement de 1 529 565 \$. Finalement, il est à noter que cette réduction comprend une réduction des frais de fonctionnement de nature administrative de 93 802 \$.

Réduction et contrôle des dépenses	Cible 2012	(Réduction) augmentation 2012
Équivalent de 3% de la masse salariale de 2009	(110 544) \$	1 547 272 \$
- dépenses directes reliées aux mandats additionnels	-	(3 076 837)
Réduction des frais de fonctionnement	(110 544) \$	(1 529 565) \$
Frais de fonctionnement de nature administrative	- \$	(93 802) \$

Financement des services publics

La Politique sur le financement des services publics du gouvernement du Québec vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle s'applique à tous les organismes publics offrant des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités.

Dans le cadre de cette politique, la Société doit évaluer systématiquement les coûts de tous les biens et services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée et pour déterminer leur niveau de financement. De plus, tout tarif de la Société qui n'est pas régi par une règle d'indexation ou une fixation annuelle doit être indexé.

L'analyse des biens et services qui ne sont pas tarifés et qui pourraient l'être se poursuivra en 2013.

Catégorie de biens et services tarifés	Revenus perçus	Coûts afférents	Niveau de financement atteint	Niveau financement établi	Méthode de fixation de tarifs	Mode de révision et d'indexation des tarifs
Relais routier du km 381	3 653 022 \$	4 098 272 \$	89,1 %	102,3 %	Selon le marché et % de marge bénéficiaire	Hebdomadaire et annuel
Location d'immeubles	348 584 \$	390 985 \$	89,2 %	89,2 %	Selon le marché	Annuel selon IPC
Prestation de services et honoraires de gestion	17 390 724 \$	16 080 934 \$	108,1 %	110,7 %	Selon les ententes avec les clients	Dépenses réelles + % d'honoraires de gestion

En 2012, la Société n'a pas atteint le niveau de financement établi pour le relais routier du km 381 étant donné qu'elle a dû cesser temporairement ses activités de restauration et d'hébergement à la suite de la présence de moisissures dans ses bâtiments. Quant aux activités de location d'immeubles, la Société a été en mesure d'atteindre le niveau de financement établi. Finalement, le niveau de financement atteint pour la prestation de service et les honoraires de gestion est légèrement inférieur au niveau de financement établi. Cet écart s'explique par l'engagement de dépenses supplémentaires refacturées au coût et non admissibles à une majoration pour honoraires de gestion.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

1

PRÉAMBULE

- 1.1 Les membres du conseil d'administration de la *Société de développement de la Baie-James et de ses filiales* se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement sur *l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.
- 1.2 Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.
- 1.3 Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics: elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment:

- des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
- de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
- des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

- 1.4 Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe A.
- 1.5 La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.
- 1.6 Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2

DÉFINITIONS

- 2.1 Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie:
 - les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James;
 - les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période d'une (1) année suivant la fin de leur mandat;
 - les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.
- 2.2 Administrateur: désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.3 Conseil: désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.4 Entreprise: désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, ceci ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.

- 2.5 Entreprise liée: désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.
- 2.6 Filiales de la Société: toute filiale détenue à plus de 50 % par la Société de développement de la Baie-James.
- 2.7 Premier dirigeant: le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.
- 2.8 Société: La Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

3

ÉNONCÉS DE PRINCIPES

- 3.1 Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.
- 3.2 Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

4

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

- 4.2 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.3 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
- 4.4 Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

- 4.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

- 4.6 L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

- 4.7 L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre;
- le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
- au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

- 4.8 L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.

- 4.9 Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.
- 4.10 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou d'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

- 4.11 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.12 L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

- 4.13 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

- 4.14 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

- 4.15 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

- 4.16 Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

- 4.17 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.

- 4.18 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiales pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

- 4.19 Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.

5

ACTIVITÉS POLITIQUES

- 5.1 L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.
- 5.2 Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.
- 5.3 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.4 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.5 L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 5.6 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.
- 5.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

6

RÉMUNÉRATION

- 6.1 L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.
- 6.2 Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :
 - détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
 - bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;
 - bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée; ou

- bénéficiaire de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

- 6.3 L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
- 6.4 L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

- 6.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- 6.6 Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

- 6.7 L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6.5.
- 6.8 Pour l'application des articles 6.3 à 6.5, «secteur public» s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

7

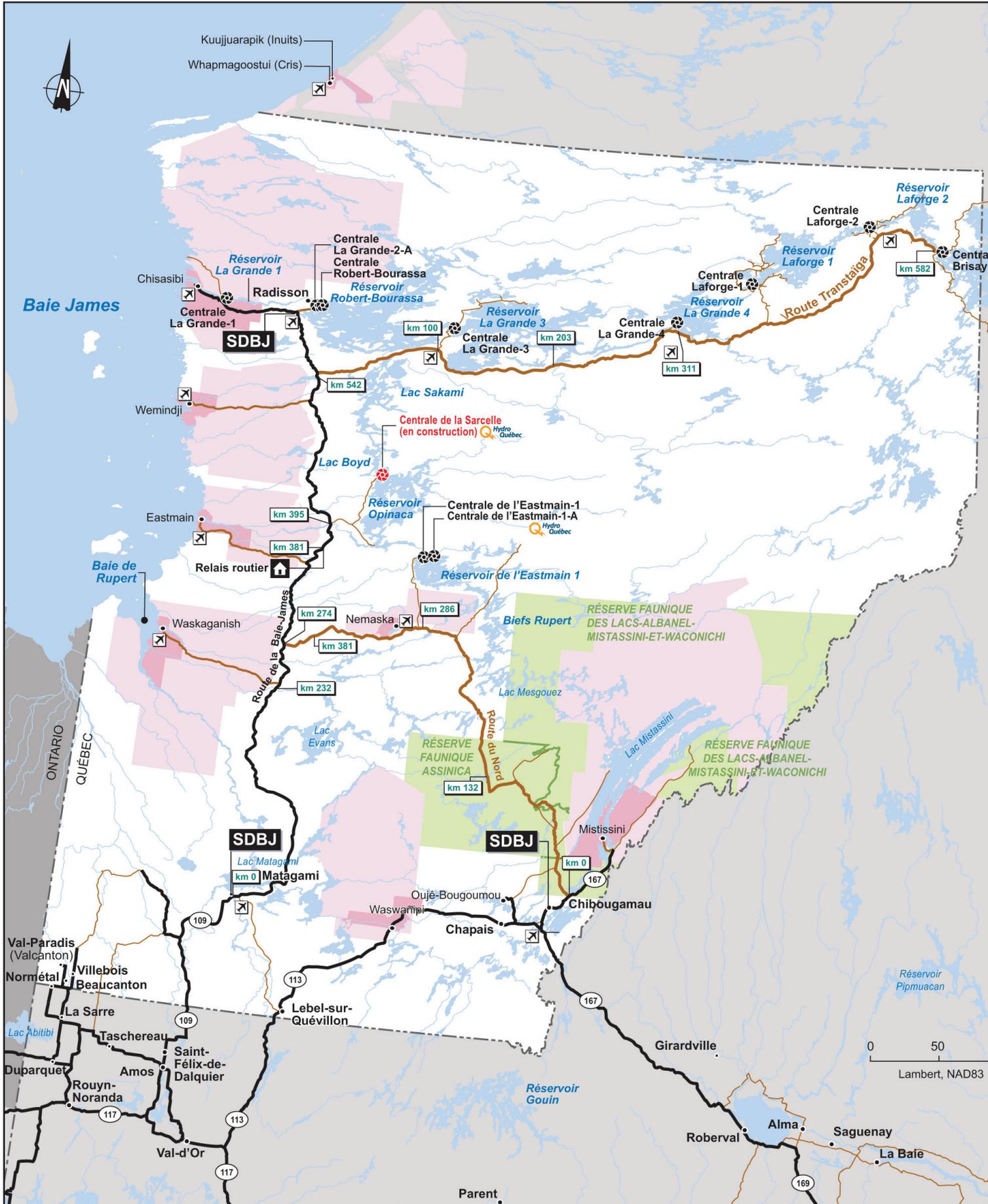
PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 7.1 Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.

Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise sauf s'il en est lui-même le président.

- 72 L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
- 73 L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
- Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- 74 Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 71, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.
- 75 La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 76 Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.





TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

-  RÉSERVE FAUNIQUE
-  TERRES DE CATÉGORIE I
-  TERRES DE CATÉGORIE II
-  LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES

INFRASTRUCTURES EXISTANTES _____

-  CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
-  CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE EN CONSTRUCTION

-  AÉROPORT — AÉROGARE

-  ROUTE PRINCIPALE PAVÉE
-  ROUTE PRINCIPALE
-  ROUTE SECONDAIRE
-  ROUTE D'ACCÈS

-  BONNE KILOMÉTRIQUE DE ROUTE

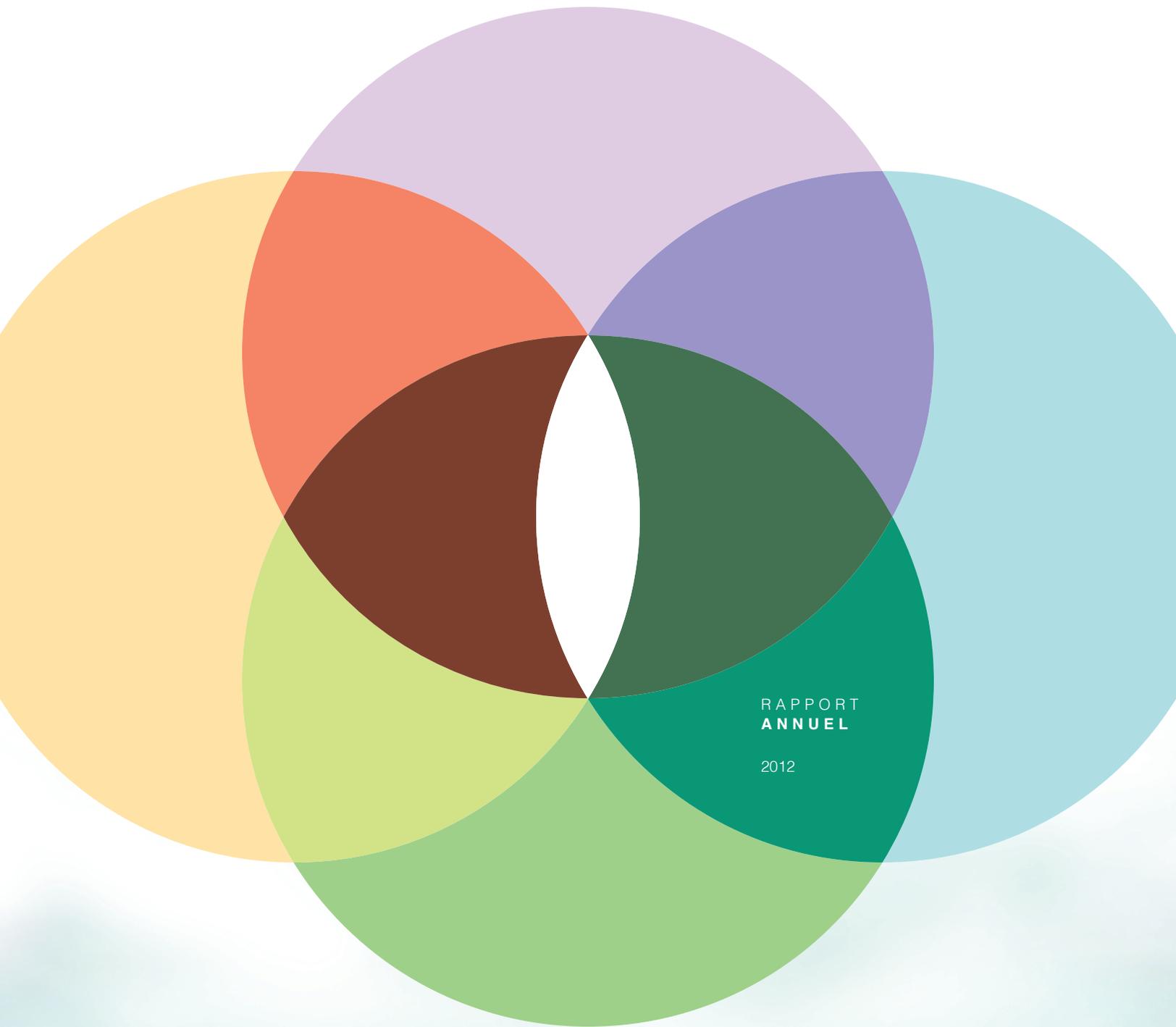
-  BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

-  RELAIS ROUTIER

Sources:

BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002
Terres de catégories: Ministère des Terres et Forêts du Québec,
service de l'arpentage

Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec
Fichier: A083Y_hq.002,121108.fh10



RAPPORT
ANNUEL

2012

Siège social

Chibougamau

462, 3^e Rue, bureau 10
Chibougamau (Québec) G8P 1N7
Téléphone : 418 748-7777
Télécopieur : 418 748-6868
chi@sdbj.gouv.qc.ca

Bureau

Matagami

110, boulevard Matagami, C.P. 970
Matagami (Québec) J0Y 2A0
Téléphone : 819 739-4717
Télécopieur : 819 739-4329
mat@sdbj.gouv.qc.ca

Bureau

Radisson

Complexe Pierre-Radisson
66, avenue Des Groseilliers, C.P. 366
Radisson (Québec) J0Y 2X0
Téléphone : 819 638-8411
Télécopieur : 819 638-8838
rad@sdbj.gouv.qc.ca

Société
de développement
de la Baie-James

